

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire
Mme LUMENGO EUGÉNIE MBATIKA, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ÉOLIENNES
À BAIE-DES-SABLES ET L'ANSE-À-VALLEAU
PAR CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 mai 2005 à 19 h
Salle du Club de l'âge d'or
34, chemin de l'Élgise
Saint-Maurice de l'Échourie

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 MAI 2005
 SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE..... 9
 M. Guy Dufort

LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT 10

GROUPE DE CITOYENS..... 12
 M. Francis Bernatchez

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE..... 13

REPRISE DE LA SÉANCE

PRÉSENTATION DU PROMOTEUR 16
 M. Guy Dufort

PÉRIODE DES QUESTIONS

M. FRANCIS BERNATCHEZ..... 23

M. JEAN-YVES PATRY 35

M. NELSON FOURNIER 41

M. MARC CARON 60

M. FRANCIS BERNATCHEZ..... 71

M. MARC CARON 89

M. GEORGES FOURNIER..... 93



SÉANCE DU 18 MAI 2005
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DE LA PRÉSIDENTE

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mesdames, messieurs bonsoir et bienvenue à cette audience publique sur le projet d'un parc d'éoliennes à L'Anse-à-Valleau.

10 Mon nom est Jocelyne Beaudet et j'ai été désignée par le président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le BAPE, pour présider cette Commission qui est composée au total de trois (3) membres. Je vous présente donc les autres membres de la Commission qui ont été désignés pour siéger sur ce mandat. À ma droite, madame Lumengo Eugénie Mbatika et à ma gauche, monsieur Qussaï Samak.

15 Je rappelle d'abord que le Bureau d'audiences publiques est un organisme autonome relevant du ministre de l'Environnement et qui a pour fonction de tenir des enquêtes et des audiences publiques sur des projets dont les mandats sont confiés par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Thomas J. Mulcair. La Commission a été constituée après l'obtention d'un tel mandat, mandat qui se lit comme suit:

20 "En ma qualité de ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et en vertu des pouvoirs que me confère le troisième alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une audience publique concernant le projet de parc éolien de L'Anse-à-Valleau par Cartier énergie éolienne inc. et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite.

25 "Le mandat du Bureau débutera le 16 mai 2005."

30 À compter de ce soir, nous allons analyser ensemble ce projet dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement que j'aimerais vous expliquer brièvement.

35 Dans un premier temps, celui qui veut réaliser un projet et qui est soumis à cette procédure dépose un avis de projet au ministre de l'Environnement.

40 Dans un deuxième temps, en réponse à cet avis de projet, le ministre émet une directive qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur du projet doit produire.

Suite au dépôt de l'étude d'impact au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, cette étude est soumise à une consultation tant à l'intérieur du

45 ministère qu'auprès d'autres ministères et organismes gouvernementaux, dans le but d'en évaluer la conformité avec la directive. Cette consultation résulte généralement en une série de questions et de commentaires auxquels le promoteur doit répondre.

50 Une fois l'étude d'impact jugée recevable par le ministère, le ministre donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de rendre public l'ensemble du dossier au cours d'une période d'information qui dure quarante-cinq (45) jours. Toutefois un délai minimal de trente (30) jours doit s'écouler entre le premier jour où le dossier du projet a été mis à la disposition du public pour fins de consultation et le début de l'audience et le ministre a le privilège de donner un mandat d'audience publique avant la fin des quarante-cinq (45) jours.

55 Pendant cette période d'information qui, dans le projet à l'étude, s'est déroulée du 30 mars au 14 mai 2005, tout citoyen, groupe ou organisme peut demander au ministre que soit tenue une audience publique sur le sujet et quatre (4) demandes d'audience lui ont effectivement été adressées dans ce dossier-ci.

60 Le 19 avril dernier, le ministre a donc confié au BAPE le mandat de tenir une audience publique, mandat dont je viens de vous faire la lecture. Ce mandat a débuté pour Baie-des-Sables le 16 mai et pour L'Anse-à-Valleau ce soir, aujourd'hui le 18 mai.

65 Comme la Loi sur la qualité de l'environnement précise que de tels mandats durent quatre (4) mois, la Commission doit donc déposer son rapport au ministre au plus tard le 16 septembre.

70 Parallèlement à la partie publique de cette procédure qui est menée par le BAPE et à laquelle vous participez ce soir, le ministère procède à sa propre analyse environnementale et c'est à la lumière des deux (2) évaluations que le ministre fera une recommandation au Conseil des ministres où sera prise la décision de réaliser ou non le projet, et si oui, à quelles conditions.

75 La Commission qui est devant vous ce soir n'est donc pas décisionnelle. Son mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet, à la lumière des opinions émises par les citoyens ou les organismes qui participent à l'audience publique.

80 L'audience publique est en quelque sorte le pivot du volet public de la démarche québécoise. Et j'aimerais maintenant vous décrire brièvement cette démarche.

85 L'audience se tient en deux (2) parties, la première partie est celle qui débute ce soir et elle a pour but de permettre aux citoyens d'obtenir toute l'information pertinente et nécessaire à la bonne compréhension du projet soumis à leur attention. En pratique, vous aurez le loisir de poser toutes les questions qui peuvent vous permettre d'atteindre cet objectif, selon des modalités dont nous vous ferons part tout à l'heure.

100 Tous les échanges qui auront lieu ce soir et au cours des séances subséquentes seront fidèlement sténotypés. Les transcriptions de toutes les séances, de même que tous les documents qui seront déposés au cours de l'audience, iront compléter le dossier qui est disponible présentement pour consultation à l'hôtel de ville de Gaspé, 25, rue de l'Hôtel de ville, et à l'Auberge Motel Caribou à Rivière-au-Renard, à 82, boulevard Renard ouest, ainsi qu'au bureau du BAPE à Québec et à l'Université du Québec à Montréal. De plus, les documents dont nous avons une copie numérique sont disponibles dans le site Internet du BAPE.

105 L'ensemble du dossier est à l'arrière de cette salle pour toute la durée des séances de l'audience. Cependant, nous vous demandons de le consulter sur place, de manière à ce qu'il reste accessible à tous.

100 Au terme de la première partie de l'audience, vous devriez donc disposer de l'information nécessaire pour vous faire une opinion sur le projet et préparer un mémoire pour la deuxième partie de l'audience, laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions. Cette deuxième partie d'audience publique se tiendra dans la semaine du 13 juin prochain, les détails et les modalités de votre participation à cette deuxième partie vous seront communiqués plus tard cette semaine.

105 J'aimerais maintenant vous faire une courte présentation du BAPE. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a été créé en 1978 suite à une modification de la Loi sur la qualité de l'environnement qui reconnaît le droit du public à l'information, à la consultation et à la participation aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

110 Comme je vous l'ai mentionné tout à l'heure, le BAPE est un organisme autonome qui dépend du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs mais qui, nuance très importante, est totalement indépendant du ministère. Sa mission consiste à informer la population et à la consulter de manière à fournir au ministre un éclairage différent dans la prise de décision gouvernementale sur certains projets.

120 À cet égard, la notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions en est une qui est très large et qui comprend bien sûr la dimension biophysique, mais aussi les aspects économiques et sociaux ou les conséquences d'un projet sur la qualité de vie des citoyens ou sur la santé des écosystèmes à court ou à long terme. Et c'est dans une perspective aussi large que la Commission vous demanderait d'examiner le projet soumis à notre attention commune.

125 Les membres du Bureau d'audiences publiques sont nommés par le Conseil des ministres et la Commission qui est devant vous ce soir a été constituée par le président du BAPE. Les commissaires sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et ils disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête.

130 Les commissaires doivent également s'engager à respecter le code d'éthique et de
déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. Ce code vise
en particulier à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions.

135 Finalement, il est important de souligner que les commissions du BAPE sont autonomes
et indépendantes du ministère, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, du président du BAPE et
des autres commissions du Bureau dans leurs décisions et avis.

140 J'aimerais maintenant vous présenter plus en détail les membres de la Commission.
Monsieur Qussaï Samak détient un doctorat en génie chimique de l'Université McGill. Il a été
consultant et premier spécialiste de recherche et de développement chez Union Carbide. Il a
été professeur adjoint à la Faculté de génie de l'Université McGill de 92 à 97 et professeur à la
Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal de 90 à 95. Il était membre jusqu'à
tout récemment de la Table ronde sur l'environnement et l'économie du Canada, et conseiller
au Service des relations du travail à la Confédération des syndicats nationaux.

145 Monsieur Samak a été conseiller technique pour la Commission du BAPE chargée
d'enquêter sur les déchets dangereux et commissaire pour la Commission d'enquête du BAPE
sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Il a été membre à temps partiel de 91 à 93
et durant cette période, a été commissaire sur quatre (4) commissions. Il est entré en fonction
le 16 mai 2005 comme membre permanent à temps plein au Bureau d'audiences publiques.

150 Madame Lumengo Eugénie Mbatika détient une maîtrise en environnement de
l'Université de Sherbrooke et a suivi des études de deuxième cycle en chimie à la même
université.

155 Madame Mbatika a été consultante en environnement chez Option Environnement pour
élaborer un projet de réfection et d'agrandissement du Centre de traitement des eaux usées à
Cotonou au Bénin. Elle a été professeure assistante à l'Institut régional de santé publique au
Bénin, elle a également été chercheure au Centre national en électrochimie et en technologie
environnementale à Shawinigan et technicienne de laboratoire de recherche aux départements
160 de génétique médicale et de cardiologie à l'hôpital Royal Victoria. Elle est présentement
technicienne principale au laboratoire de contrôle de la qualité chez Hospira à Montréal.

Madame Mbatika est membre à temps partiel du Bureau.

165 Pour ma part, je détiens une maîtrise en anthropologie culturelle de l'Université McGill.
Je possède une expérience de plus de vingt (20) ans dans différents domaines liés à
l'environnement dont la communication environnementale. J'ai occupé divers postes tant dans
le secteur privé, public et auprès de groupes communautaires, aussi bien au Québec qu'à
l'étranger.

170

Pendant deux (2) ans, j'ai été conseillère en développement de politiques pour la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie du Canada. Et présentement je travaille à titre d'experte-conseil en communication environnementale, et c'est mon septième dossier de consultation publique dans le domaine de l'énergie.

175

Je suis membre additionnelle de l'Office de consultation publique de Montréal et j'ai siégé sur l'examen des projets de Tennis Canada et de la Politique du patrimoine de la ville de Montréal. Depuis 1995, sauf pour l'année 99, je suis membre additionnelle à temps partiel du BAPE et à ce titre, j'ai été commissaire sur deux (2) mandats d'audiences et j'en suis à ma quatrième présidence.

180

La Commission est assistée dans ses travaux par une équipe qui comprend à ma gauche deux (2) analystes, mesdames Sylvie Mondor, économiste, et Julie Crochetière, biologiste, et nous avons aussi une analyste stagiaire, madame Élise Naud qui est géographe.

185

À l'arrière de la salle, vous avez madame Marie-Josée Méthot qui est coordonnatrice au secrétariat de la Commission et c'est elle qui fait le lien entre la Commission et ses interlocuteurs. Au besoin, vous pouvez la rejoindre durant toute la durée du mandat au 1-800-463-4732.

190

Il y a aussi, à l'arrière de la salle, madame Nathalie Gagnon qui est responsable des communications de la Commission et à ce titre, elle est également chargée des relations avec les citoyens et les médias, ainsi que la tenue du registre dont je vais vous expliquer le fonctionnement tout à l'heure.

195

Je vous présente également monsieur Richard Grenier, responsable de l'organisation technique et de la logistique de cette audience publique, ainsi que monsieur Martin Lajoie, responsable du son. Messieurs Grenier et Lajoie sont du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

200

Madame Florence Béliveau est chargée de la sténotypie et va enregistrer tous nos propos et échanges.

205

Ces échanges ont d'abord et avant tout pour objectif que le public puisse saisir tous les tenants et aboutissants du projet. Dans cet esprit, le devoir du promoteur consiste à expliquer à fond son projet. Je vous présente donc monsieur Dufort qui sera le porte-parole du promoteur. Monsieur Dufort aura l'occasion, en début de présentation du projet tout à l'heure, de nous présenter les gens qui l'accompagnent.

210

Nous vous présentons également le porte-parole du ministère de l'Environnement qui est madame Nathalie Martel. Et madame Martel, pourriez-vous nous présenter les gens qui vous accompagnent.

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

215

Bonsoir madame la Présidente. Alors m'accompagne dans la salle monsieur Denis Talbot qui est coordonnateur des projets énergétiques. Moi je représente le ministère de l'Environnement, je suis la porte-parole officielle, là, pour les questions qui concernent le ministère de l'Environnement.

220

PAR LA PRÉSIDENTE:

Nous avons également des représentants du ministère des Ressources naturelles. Monsieur Pelletier, est-ce que vous pourriez présenter les gens qui vous accompagnent.

225

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Oui madame la Présidente, Claudel Pelletier, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur faune, je suis le seul représentant du secteur faune ce soir.

230

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce qu'il y a des gens des autres directions avec vous?

235

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Il y a des gens des autres secteurs. Il y a dans la salle, on reconnaît Jean-Marc Hardy, qui représente le secteur forêt. Ici, à ma gauche, il y a Carol Lizotte, je vais lui laisser le soin de se présenter lui-même.

240

Il y en a tu d'autres? Il y en a pas d'autres. C'est tout.

PAR LA PRÉSIDENTE:

245

Merci.

250

Pour certaines séances, la Commission a invité des organismes en particulier, dont le ministère des Transports, le secrétariat aux Affaires autochtones, la MRC de la Haute-Gaspésie, je pense que vous êtes là aussi, la Ville de Gaspé qui est accompagnée de l'Office du tourisme et des congrès de Gaspé, le CLD de la Côte de Gaspé. Alors je demanderais à ces personnes, quand elles auront à répondre à des questions de la Commission et du public, de se présenter.

255

La Commission a demandé au promoteur et à certaines personnes-ressources de préparer de courtes présentations sur des sujets spécifiques. Et vous pourrez trouver à l'arrière de la salle un calendrier pour savoir exactement qui est là et à quelle séance, et quand seront

les présentations, afin de vous assurer, si vous avez des questions, d'être présent aux bonnes séances.

260 Nous avons pensé faire une diffusion audio des séances sur Internet, mais pour des raisons techniques, on a dû abandonner cette idée parce qu'on avait besoin d'avoir la ligne téléphonique qui existe pour des gens qui pouvaient être en ligne et qui pouvaient répondre à nos questions.

265 De plus, pour mieux saisir la portée du projet, une visite publique de points spécifiques du parc sera faite demain, en compagnie de la Commission et du promoteur. Le départ se fera ici à neuf heures (9 h), et vous êtes tous invités, c'est une visite publique. Ceux qui veulent participer à cette visite, j'aimerais, s'il vous plaît, si vous pouviez vous inscrire avec madame Méthot ou madame Gagnon à l'arrière. Nous avons besoin de connaître le nombre exact de
270 personnes pour la logistique du transport qui est à la charge du promoteur.

C'est le BAPE qui organise cette visite et le promoteur sera là pour présenter les points à visiter. Si vous avez des points spécifiques que vous aimeriez que la Commission voie, aussi en faire part à madame Méthot ou à madame Gagnon. Il n'y aura pas de transcription ou de
275 compte rendu de cette visite, alors s'il y a des questions importantes qui sont soulevées, ce sera libre à vous de les poser à nouveau lors de notre séance de l'après-midi demain ou demain soir.

J'aimerais maintenant vous parler du déroulement de la séance de ce soir. Les règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques prévoient que les requérants expliquent à la Commission, pour son information et celle du public, les motifs de leurs
280 demandes d'audience. Je les inviterai dont tout à l'heure, à tour de rôle par ordre non pas de date de votre lettre mais de réception des requêtes au bureau du ministre de l'Environnement.

285 Par la suite, nous prendrons une pause et après la pause, je demanderai à l'initiateur du projet de présenter son projet et son équipe.

Durant la pause, ce sera le moment où le registre sera ouvert et le registre dans lequel vous devez vous inscrire pour venir prendre la parole et poser vos questions. Et vous serez
290 appelé dans l'ordre d'enregistrement à ce registre. Nous essaierons peut-être de faire une pause aussi un peu plus tard, tout dépendra du nombre de questions qu'on aura à passer ce soir.

Les travaux de la Commission reprendront demain à treize heures trente (13 h 30), et nous tiendrons également une séance en soirée à partir de dix-neuf heures (19 h).
295

Pour la bonne marche de cette première partie d'audience, la Commission aimerait vous présenter les quelques règles qui prévalent habituellement lors des audiences publiques du BAPE. Chaque participant sera autorisé à poser deux (2) questions seulement, de manière à

300 permettre à tous ceux qui le désirent de pouvoir participer. Par contre, chacun est libre de se réinscrire au registre aussi souvent qu'il le désire.

Je vous demanderais de limiter les préambules à vos questions et surtout d'éviter d'émettre des opinions ou de développer une argumentation. Cette première partie de
305 l'audience est consacrée à l'obtention de l'information qui vous permettra de vous faire une meilleure idée du projet. Et vous aurez tout le loisir voulu, en deuxième partie de l'audience, de venir expliquer vos positions à la Commission.

Je demande aussi aux participants de poser des questions courtes, brèves et concises
310 et de noter les réponses afin d'éviter à avoir à les répéter. Et à nos interlocuteurs, et particulièrement au promoteur, je demande de donner des réponses aux questions qui soient concises et simples pour la bonne compréhension de tous.

Pour éviter les échanges directs entre le promoteur, les porte-parole et le public, toutes
315 les questions du public seront adressées à la présidence de la Commission qui se chargera de les acheminer au promoteur, au ministère de l'Environnement ou aux personnes-ressources les mieux habilitées d'apporter des réponses. De la même manière, toutes les réponses sont adressées à la Commission.

320 Les membres de la Commission peuvent intervenir en tout temps pour obtenir des informations additionnelles sur un sujet particulier.

Afin d'assurer le respect de tous les intervenants à cette audience, les manifestations d'approbation ou de désapprobation, ainsi que les attitudes méprisantes ou les remarques
325 désobligeantes de la part des interlocuteurs et des participants ne seront pas tolérées.

Il est évidemment interdit de fumer, et on apprécierait beaucoup si vous laissiez vos cellulaires fermés.

330 Les questions qui ne peuvent être répondues immédiatement le seront le plus tôt possible. La Commission se chargera d'obtenir les réponses lors de séances subséquentes ou encore par écrit, et ces réponses feront partie du dossier qui sera disponible dans les centres de consultation et dans le site Internet du BAPE. Dans la mesure du possible, tous les documents déposés lors des séances seront envoyés dans les centres de consultation dans la
335 semaine qui suit le dépôt.

340

**PRÉSENTATION DES REQUÊTES
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE**

345

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors je vais maintenant procéder à l'appel des personnes qui ont fait une demande d'audience. J'inviterais d'abord monsieur Guy Dufort.

350

Bonsoir monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

355

Bonsoir madame la Présidente. La lettre que je vais vous lire, madame la Présidente, est datée du 12 avril dernier. Elle est adressée à monsieur Thomas J. Mulcair et il s'agit, l'objet de la lettre est une demande d'audience publique sur le projet d'éoliennes à L'Anse-à-Valleau.

360

"Monsieur le Ministre,

"La présente est pour demander la tenue d'une audience publique relativement au projet cité en rubrique conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement et au Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement en raison de l'importance de ce projet pour le développement durable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie.

365

"En tant que partenaire du milieu, Cartier énergie éolienne, initiateur de ce projet, sollicite une audience publique afin de répondre à toutes les questions de la population de L'Anse-à-Valleau et celle du territoire en périphérie et de recevoir leurs opinions sur le projet.

370

"Si vous décidez de donner un mandat au BAPE de tenir des audiences publiques, nous souhaitons que celles-ci débutent dans les plus brefs délais, afin de respecter l'échéancier que nous impose Hydro-Québec, soit la production d'énergie éolienne dès le mois de décembre de l'année 2006.

375

"Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux."

Et la lettre est signée de monsieur Finn Greflund, président.

380

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Dufort.

385

LISTUGUJ MI'GMAQ GOVERNMENT

PAR LA PRÉSIDENTE:

390 Il y a une demande d'audience qui a été envoyée à monsieur Mulcair de la part du chef des Mi'gmaqs de Listuguj et nous avons également reçu une lettre de leur représentant avec des paragraphes qui expliquent les motifs de la demande.

395 Cette demande est envoyée pour L'Anse-à-Valleau, pour le projet de L'Anse-à-Valleau. Les représentants ne peuvent être ici ce soir et on m'a demandé de lire ces documents à leur place, ce que je vais faire, mais c'est en anglais. Alors c'est quand même assez long, nous allons pas le traduire mais le document est déposé officiellement au dossier.

400 "Dear Mr. Minister,

"The aboriginal community of Listuguj has been made aware of the public announcement by the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) regarding the wind power development undertaken by Cartier Wind Energy (AVV) Inc. for the project located at L'Anse-à-Valleau, near the community of Gaspé, Quebec.

405 "We wish to express a dire need to have our concerns heard and addressed during this environment review process. Considering the fact that neither the Quebec Government nor Hydro Quebec Distribution had consulted us as stakeholders of our territorial and ancestral lands upon which this project is being developed, we must, at this time, request that these proceedings take into account the many concerns and issues we have about this project, which will impact our way of life and sustainability.

415 "Consequently, the Mi'gmaqs of Listuguj wish be scheduled for a date and time during these hearings to voice our concerns on the environment and social impacts this project represents to us. We trust you will understand and appreciate the grave concerns we have and will afford our people an opportunity to express them in very explicit terms.

420 "Please feel free to contact my office at your earliest convenience to establish a time frame to facilitate these discussions and presentations. Thank you for your kind and prompt attention to this matter.

"Respectfully, Chief of the Listuguj Mi'gmaq."

425 Alors dans la lettre subséquente, les Mi'gmaqs demandent "for" et je cite:

"Your understanding and cooperation to make sure the Aboriginal population is heard. Therefore, you are authorized and requested to read for them their letter of May 6, 2005, to Minister Mulcair (attached) and to add the following.

430 "As the Mi'gmaqs of Gespegewagi, we have Aboriginal rights and title and Treaty rights
in and to our traditional territory, including the area of this proposed wind development. We
have not been consulted and our rights and interests have been ignored, as the lands, forests,
rivers, mineral rights and fisheries of our territory have been granted away by the governments
representing the Crown, with great profits to others, while we are left without a viable economic
future.

435 "The new development of wind power resources offers an opportunity to reverse this sad
record and now the Haida and Taku cases from the Supreme Court make it clear that Crown
resources allocation and project approval can only proceed prior to successful negotiation of
440 comprehensive agreement on the exercise of our rights, if we are appropriately consulted and
accommodated in the decision-making. Part of addressing our rights and interests is also
compensation and measures to ensure that we share and the employment and business
opportunities that accompany resources development.

445 "In the Taku case the Supreme Court of Canada recognized that existing regulatory
regimes may be used to fulfill the Crown obligation to consult and accommodate. But in order to
qualify, the process applied must meet certain requirements. We ask that immediate attention
be given by the commissioners of the BAPE in order to address such issues as the mandate of the
BAPE information requirements, Mi'gmaqs involvement in naming the commissioners, funding for
the Mi'gmaq involvement, the hearing, scheduling, provision for independent expertise and
450 arrangements regarding the report and follow-up on the assessment process.

"We thank you for your kind assistance."

Fermez la citation.

455 Pour nous, nous allons continuer de procéder tel que le mandat du ministre nous a été
donné, dans la tradition des mandats du BAPE et si nous recevons d'autres demandes du
ministre, à ce moment-là on vous en fera part si le mandat est modifié.

460 Nous avons aussi invité les Mi'gmaqs demain après-midi pour une heure et demie
(1 h ½) pour venir présenter leurs questions, parce qu'ils ont des questions à poser.
Malheureusement, ils ne pourront pas être là.

465 Alors je pense que ces questions-là, on verra, nous, en délibéré, la Commission,
comment on va les présenter, on s'informerait auprès d'eux s'ils nous mandatent de les poser à
leur place.

Alors voilà!

470

GROUPE DE CITOYENS

PAR LA PRÉSIDENTE:

475

J'aimerais procéder maintenant avec une requête qui est parvenue au cabinet du ministre le 12 mai, qui est datée du 2 mai par un groupe de citoyens, et je me demande s'il y a un porte-parole de ces citoyens dans la salle qui pourrait venir lire la requête qui a été envoyée au ministre.

480

Il y a différents noms ici, là. Vous pouvez être porte-parole, oui, d'accord, allez-y!

Vous pouvez, s'il vous plaît, vous présenter pour les besoins de la transcription.

485

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

Je suis Francis Bernatchez, je suis l'un des citoyens qui a signé cette requête. Ma conjointe est propriétaire de lots traversés par des chemins d'accès planifiés, pas encore réglés mais planifiés, et on utilise régulièrement les sites comme sites récréotouristiques, étant propriétaires.

490

PAR LA PRÉSIDENTE:

495

Est-ce que vous pourriez faire la lecture de la lettre que vous avez envoyée, s'il vous plaît.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

500

Oui, tout à fait.

"Monsieur le Ministre,

"Les signataires de la présente demandent à votre ministère la tenue d'une audience publique sur le projet de parc éolien à L'Anse-à-Valleau, par Cartier Wind Energy.

505

"Après l'épuisement de ses ressources forestières, minières et halieutiques, il ne reste aux Gaspésiens que le potentiel touristique de leur région.

510

"Le site de L'Anse-à-Valleau, Pointe-à-la-Renommée offre justement un fort potentiel touristique et historique que l'on a déjà commencé à développer avec le rapatriement du phare et la reconstruction de la plus vieille station de radio marine en Amérique du Nord, et la mise en valeur ne fait que commencer. Pourtant le site attire déjà de nombreux touristes de tous les coins du pays et même de l'étranger.

515 "On y voit encore les vestiges de quatre postes de pêche saisonniers: le Ruisseau-à-Zéphir, Canes-de-Roches, Ruisseau-à-l'Ail, Pointe-à-Félix.

"Tout ça dans un paysage de mer, caps et côtes à couper le souffle. Un endroit qui a su garder un air de bout du monde tout en étant à proximité de la 132.

520 "Nous considérons que les éoliennes qu'on désire y implanter, le déboisement nécessité, les routes d'accès de plusieurs mètres de largeur et de dizaines de kilomètres de longueur, les lignes de transmission et peut-être les pylônes, le bruit, la circulation de poids lourds et de toutes sortes de machinerie, détruiront irrémédiablement la beauté et la quiétude des lieux et, par conséquent, tout son attrait touristique.

525 "Comme propriétaires et résidents de ce coin de paradis, nous tenons farouchement à le protéger pour le partager avec les autres Québécois et Canadiens. Et le remettre, de plus en plus attrayant, à nos enfants et à nos petits-enfants.

530 "Nous tenons à vous dire que nous ne sommes pas contre les parcs éoliens. Nous demandons qu'elles ne nuisent pas au développement touristique de la Gaspésie.

"Veuillez agréer, monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées."

535
Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

540 Et j'aimerais préciser qu'il y a une douzaine de signataires.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE

545
PAR LA PRÉSIDENTE:

La dernière requête vient du Conseil de l'environnement de Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Elle est datée du 10 mai et a été reçue au cabinet du ministre le 17 mai. Et pour nous, comme nous étions en audience à Baie-des-Sables, il a été très difficile de réussir à rejoindre une personne qui pouvait venir présenter cette requête.

Par contre aujourd'hui, nous avons reçu une lettre m'autorisant à lire la lettre du CRE à la place du représentant qui sera là demain. Alors:

555 "Monsieur le Ministre,

560

"Énergie éolienne Cartier désire aménager et construire un parc éolien dans le village gaspésien Anse-à-Valleau. Le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine tient à vous transmettre ses préoccupations concernant ce projet et requiert par la même occasion la tenue d'audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

565

"Le CREGÎM se préoccupe de l'aspect environnemental, social et économique du développement de cette énergie, et non de la production de celle-ci.

570

"La société québécoise traverse actuellement une période intense de réflexion sur le développement durable. Nous sommes d'avis qu'aujourd'hui, il faut s'approprier collectivement d'une vision et d'une stratégie à long terme pour assurer le développement de l'efficacité énergétique et l'énergie verte au Québec. Cette vision doit être partagée par tous puisqu'elle s'inscrit dans une optique plus large visant la réduction de la pollution atmosphérique, la lutte aux changements climatiques, l'amélioration de la santé humaine, l'accroissement de la sécurité énergétique, la création d'emplois et le positionnement des entreprises québécoises parmi les chefs de file mondiaux dans la fabrication et l'exportation de technologies innovatrices.

575

"L'adoption d'un cadre de développement éolien est primordial.

580

"Le 4 octobre 2004, Hydro-Québec annonçait huit (8) projets de parcs éoliens, d'une puissance de neuf cent cinquante mégawatts (950 MW), en Gaspésie et dans la MRC de Matane. Le 25 février 2005, Cartier énergie éolienne annonce que des contrats de production d'électricité à long terme ont été signés avec Hydro-Québec Distribution pour sept cent quarante mégawatts (740 MW) en Gaspésie et dans la MRC de Matane.

585

"La Direction régionale de la gestion du territoire public du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la Société de faune et des parcs du Québec, le ministère de la Culture et des Communications, le ministère des Ressources naturelles, Forêt Québec, le ministère de l'Environnement et le Conseil des maires des MRC concernées, se sont concertés pour la production d'un document intitulé "Plan régional de développement du territoire public-volet éolien" Toutefois ce document s'intéresse entre autres à la distribution du territoire destinée au développement éolien mais n'a rien d'approfondi sur la vision commune et régionale de ce développement.

590

595

"Bien que ces projets d'envergure représentent des investissements de deux milliards (2 G\$), il est nécessaire d'adapter rapidement un cadre intégré pour le développement de cette filière. En outre, il importe de miser sur une participation du public qui garantira la transparence et la réduction des impacts avant la réalisation des projets. L'établissement de règles et de normes suivant des schémas directeurs qui favorisent une répartition harmonieuse des éoliennes sur le territoire et leur intégration au paysage est nécessaire. La Gaspésie, et les Îles éventuellement, n'a pas encore déterminé de façon concertée quels sont les paysages à

600 conserver. Pourtant, des contrats sont déjà signés. La filière s'installe vite, peut-être même trop vite.

605 "En somme, les éoliennes doivent être installées aux sites qui offrent un potentiel économique intéressant, certes, mais il faut aussi tenir compte des aspects environnementaux et sociaux. Des critères de sélection reliés au développement durable favoriseront la cohabitation harmonieuse, le respect de l'environnement et la considération des valeurs et des préoccupations des populations locales et régionales. De plus, un cadre de développement durable optimisera les retombées socio-économiques en visant une répartition des avantages qui soit des plus équitables et durables pour les communautés concernées.

610 "Et dans ce même ordre d'idées, le CREGÎM vous recommande d'instaurer des audiences génériques où il sera possible d'entendre une population entière vous parler d'un développement régional qui mérite d'être bien fait, bien encadré et durable. Comme les sites destinés au développement éolien sont déjà connus, les préoccupations plus locales viendront d'elles-mêmes s'ajouter aux préoccupations régionales.

620 "Pour pallier entre autres au manque de connaissance du milieu et des experts sur l'impact qu'auront les coupes à blanc et la construction de nouveaux sentiers sur les aires de nidification non répertoriés de façon adéquate et acceptable, les couloirs de migration empruntés par les oiseaux, l'impact de la déforestation incluant les lignes de transport d'énergie, les paysages gaspésiens à préserver, le CREGÎM désire s'assurer que ces projets de parcs éoliens se développent en harmonie avec l'environnement et la communauté. Le CREGÎM requiert la tenue d'audiences publiques.

625 "Loin de vouloir freiner le développement de cette énergie verte, loin de vouloir freiner l'économie de la région où nous vivons, nous désirons simplement que cette belle aventure se fasse en harmonie avec une autre de nos belles richesses gaspésiennes et madelinienes: la qualité de notre environnement.

630 "Espérant que vous nous aiderez à développer le créneau gaspésien qu'est celui de l'énergie éolienne et ce, de façon saine et durable, nous vous prions d'agréer, monsieur Mulcair, nos sentiments les meilleurs."

635 Nous allons prendre une pause de vingt (20) minutes et le registre est maintenant ouvert pour les gens qui veulent venir poser des questions.

Je demanderais également aux personnes qui veulent venir demain à la visite du site de donner leur nom aux responsables du BAPE.

640 Alors on va reprendre à huit heures dix (8 h 10) avec la présentation du projet par le promoteur.

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
PRÉSENTATION DU PROMOTEUR

645

PAR LA PRÉSIDENTE:

J'inviterais monsieur Guy Dufort, porte-parole du promoteur, à présenter son équipe et à nous présenter son projet, s'il vous plaît.

650

PAR M. GUY DUFORT:

655

Alors madame Jocelyne Beaudet, présidente de cette Commission, monsieur Samak, commissaire, ainsi que madame Mbatika commissaire, table des analystes, ainsi que le panel de l'ensemble des personnes-ressources, j'allais dire madame Béliveau, sténotypiste, et aussi les techniciens qui préparent les salles lorsque nous avons des audiences publiques de cette ampleur, citoyens et citoyennes du secteur d'Anse-à-Valleau, de la municipalité de Gaspé ou de d'autres régions qui ont bien voulu se joindre à nous ce soir afin d'analyser le projet du parc éolien d'Anse-à-Valleau.

660

C'est avec une très grande fierté, madame la Présidente, que l'équipe de professionnels qui est derrière moi et qui nous ont soutenus tout au long de la préparation de cette étude sommes présents parmi vous ce soir. Je me permets de vous présenter ces personnes et soyez assurée de leur plus grande collaboration au succès de la Commission que vous allez diriger pendant les prochains jours.

665

À ma gauche, madame Christine Cinnamon. Madame Cinnamon a une maîtrise en biologie et elle est la coordonnatrice des études d'impact. Monsieur Normand est vice-président éolien. Et à ma droite, madame Jacinthe Mageau, madame Mageau est responsable des communications.

670

Derrière moi, en partant du bout de la table c'est-à-dire vers ma gauche, monsieur Luc Leblanc, responsable du développement chez Pesca Environnement de Maria dans la Baie-des-Chaleurs. Madame, ensuite sa voisine est madame Jeanne Gaudreault; madame Gaudreault est ingénieure forestière. Ensuite suit madame Marjolaine Castonguay; madame Castonguay est biologiste et elle est présidente des consultants Pesca de Maria qui sont des maisons spécialisées en environnement, en ingénierie ainsi qu'en foresterie

675

Ensuite monsieur Patrick Henn; monsieur Patrick Henn travaille avec les consultants Hélimax qui sont des spécialistes en énergie. Monsieur Henn détient une maîtrise en économie de l'environnement. Et son voisin, monsieur Francis Pelletier; monsieur Francis Pelletier est ingénieur en mécanique et il détient également une maîtrise en énergie éolienne.

680

Le partenariat Cartier énergie éolienne est composé de deux (2) grandes entreprises canadiennes, soit TransCanada Corporation et Innergex II. Ce sont deux (2) entreprises

685

690 canadiennes qui sont actives dans le domaine de l'énergie et ce sont deux (2) grandes entreprises dont la notoriété est connue. TransCanada œuvre dans les domaines du transport gazier et de la production d'énergie électrique et détient une vaste expérience dans la conception, la construction et l'exploitation de centrales énergétiques. Quant à Innergex II, il est un producteur québécois d'énergie spécialisé dans le développement, la propriété et l'exploitation des projets d'énergie renouvelable.

695 Madame la Présidente, je me permets de tracer un très bref historique de la présence de l'initiateur qui est Cartier énergie éolienne dans cette région de la Gaspésie. Nous y sommes depuis les quatre (4) dernières années et depuis ce temps, nous avons placé des mesures de vent dans l'ensemble de la région de la Gaspésie, soit environ trente (30) mâts de mesure afin de vérifier, d'analyser et de comprendre quels étaient les gisements éoliens de la Gaspésie.

700 Par la suite des mâts de mesure, ensuite après avoir rencontré des personnes, s'être entendu avec des citoyens et des citoyennes de la région ainsi que différents intervenants, nous avons développé et finalement présenté six (6) soumissions à Hydro-Québec, dans le cadre de l'appel d'offres de l'année 2003.

705 Toutes les soumissions de Cartier énergie éolienne ont été retenues, ce qui représente pour l'entreprise presque soixante-quinze pour cent (75 %) de la puissance installée, soit tout près de sept cent quarante mégawatts (740 MW) et le chiffre précis étant de sept cent trente-neuf virgule cinq mégawatts (739,5 MW).

710 Enfin, madame la Présidente, nous avons réalisé des études d'impact pour évaluer les enjeux environnementaux, sociaux et économiques et je me permets de dire que quand je mentionne "des études d'impact", c'est que nous avons simultanément réalisé une étude d'impact pour le projet de Baie-des-Sables qui a été soumis à votre analyse au début de la semaine, et celui de Anse-à-Valleau, qui est présent devant cette Commission depuis ce soir.

715 Cartier énergie éolienne a une approche de concert avec le milieu pour le développement et l'exploitation de ses projets. Depuis quatre (4) ans, nous avons un représentant local qui côtoie les personnes et c'est une personne qui est vraiment Gaspésien, c'est une personne qui a côtoyé ses concitoyens et concitoyennes afin de comprendre quels étaient les enjeux, de recueillir les attentes et les préoccupations des personnes. Ceci fut fait par contact individuel et entente avec chacun des propriétaires fonciers, quand c'était le cas.

720 Enfin nous avons eu des consultations publiques et des portes ouvertes afin d'expliquer notre projet et de recueillir davantage les informations dont nous avons besoin pour réaliser un projet tout à fait acceptable par le milieu.

725 Le projet soumis à votre Commission, madame Beaudet, s'appuie sur des valeurs. Il s'agit pour nous d'abord d'agir de concert avec le milieu, avec transparence, et selon le principe

730 du développement durable, soit de s'assurer que les intérêts sociaux, économiques et
environnementaux des générations présentes sont respectés sans compromettre les intérêts
des générations futures. Il s'agit là de la citation presque mot à mot de madame Brundtland qui
est une ex-présidente de la Norvège qui a écrit un livre dans les années quatre-vingt.

735 L'éolien est une technologie verte qui est en progrès fulgurant et qui s'inscrit dans une
vision de développement durable auquel nous souscrivons. Madame la Présidente, monsieur
Patrick Henn serait disponible, à votre demande, de vous tracer un tableau du développement
de cette énergie ici ou ailleurs dans le monde.

740 En plus de s'appuyer sur des valeurs, Cartier énergie éolienne a poursuivi des objectifs
lors de la conception et pour bientôt l'implantation de son projet à Anse-à-Valleau. D'abord la
participation du milieu au développement de l'économie locale est importante pour Cartier
énergie, Innergex. Nous l'avons démontré depuis les quatre (4) dernières années, puisque
nous avons travaillé de concert avec des entreprises locales pour des travaux ou la construction
et le montage de mâts de mesure de vent dont j'ai parlé plus tôt.

745 Nous voulons travailler en harmonie avec la présence de l'industrie touristique régionale
dont les retombées économiques totalisent tout près de deux cents millions (200 M\$) par année
et nous sommes tout à fait d'accord que nous voulons travailler avec le tourisme et nous
croyons que les deux (2) industries puissent survivre pour le bienfait de la Gaspésie.

750 Enfin, le respect de la communauté hôte du projet est un objectif important pour nous et
nous vérifions que nous sommes tout le temps orientés selon ce respect-là. La protection de
l'environnement aussi est un objectif important et l'étude d'impact qui est soumise à votre
soumission en témoignera. Et aussi, nous voulons intégrer le projet aux opérations forestières
755 qui ont cours actuellement sur le secteur

Madame la Présidente, le projet de Anse-à-Valleau n'est pas un projet qui surgit
subitement dans ce milieu. C'est un projet qui s'inscrit dans une réflexion et dans une décision
qu'a pris la région désignée, comme il est mentionné dans les documents officiels, région
760 désignée étant la région de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de la MRC de
Matane.

Au début des années deux mille, la région de la Gaspésie s'est choisi des créneaux
d'excellence, soit pour maintenir ou développer l'économie Elle a choisi à cette époque les
765 pêches, le tourisme ainsi que le développement de l'industrie éolienne. Et le projet qui vous est
soumis ce soir est un peu les premiers pas de cette industrie dans la région de Anse-à-Valleau
et de la MRC de la Côte-de-Gaspé ainsi que de la municipalité de Gaspé.

770 Apparaît à l'écran maintenant une carte et la carte nous démontre quelle est la capacité
du gisement éolien de Anse-à-Valleau. Vous avez tous reconnu, mesdames et messieurs, que

la partie nord représente le golfe Saint-Laurent, et aussi nous avons identifié Pointe-à-la-Renommée ainsi que Anse-à-Valleau plus au bas, c'est-à-dire vers la droite de l'écran.

775 J'aimerais vous souligner juste une petite chose, c'est que plus la couleur elle est rouge, plus le gisement éolien est important. Donc vous comprenez qu'en bordure de la mer, ça devient important et plus nous nous éloignons de cette côte, eh bien, le gisement éolien devient moins - la valeur du gisement diminue peu à peu.

780 L'exploitation d'un gisement éolien comme celui d'Anse-à-Valleau ne se fait pas sans contraintes. Alors le projet est assujéti à des exigences réglementaires et à d'autres exigences que le terrain nous impose. Nous avons également des ententes avec les propriétaires fonciers. Nous nous sommes orientés sur le plan d'intégration et d'implantation architectural de Ville de Gaspé qui fixe des objectifs d'intégration du parc d'Anse-à-Valleau. Également, nous nous sommes orientés et nous sommes tout à fait en harmonie, nous pensons, avec le plan de
785 développement régional des terres publiques du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Apparaît une seconde carte, madame la Présidente, qui démontre d'une façon assez brève le territoire résiduel qui nous reste pour exploiter le gisement d'Anse-à-Valleau. Les
790 taches blanches qui apparaissent à l'écran sont les endroits où nous pouvons placer les éoliennes quand nous avons superposé l'ensemble des contraintes. Et vous comprendrez que les petits points noirs sont les éoliennes.

À la demande de la Commission, il nous fera plaisir de demander à monsieur Francis
795 Pelletier de venir présenter à la Commission l'ensemble des contraintes et l'ensemble des exigences, afin de faire bien comprendre aux personnes qui participent à cette assemblée comment nous avons procédé pour en arriver à la configuration finale du parc qui vous est soumis.

800 Le projet de L'Anse-à-Valleau comprendra soixante-sept (67) éoliennes d'un point cinq mégawatt (1,5 MW), pour un total de cent virgule cinq mégawatts (100,5 MW). Vingt et une (21) éoliennes seront construites du côté nord de la route 132 et quarante-six (46) du côté sud de la même route. Les éoliennes seront réparties sur un territoire de quatre mille huit cent trente et un hectares (4831 ha), soit dont trente-sept pour cent (37 %) en propriétés privées et
805 soixante-trois pour cent (63 %) de propriété publique.

Enfin, un poste de raccordement de soixante-quinze mètres par soixante-quinze mètres (75 m X 75 m) sera construit et un bâtiment d'entretien sera également construit dans ce que
810 j'appellerais le village de Anse-à-Valleau.

Les grandes caractéristiques des éoliennes qui seront construites seront les suivantes. La tour qui soutient la nacelle est d'une hauteur de quatre-vingts mètres (80 m). Le diamètre de son rotor est de soixante-dix-sept mètres (77 m). L'éolienne occupe en exploitation une

815 superficie au sol de deux cent vingt-cinq mètres carrés (225 m²). Elle est érigée sur un socle de
béton enfoui et finalement, elle est située judicieusement en tenant compte des contraintes
d'implantation que nous communiquerons à la Commission si elle le désire.

820 Les grandes activités du projet seront les suivantes. En phase de construction, nous
allons construire ou modifier les chemins d'accès, nous allons préparer les sols, nous allons
ériger évidemment les éoliennes, nous devons installer les lignes électriques souterraines et
aériennes. Et en phase d'exploitation, évidemment nous allons exploiter l'ensemble des
éoliennes. Et finalement, à la phase de développement, excusez-moi, de démantèlement, soit
à la fin des années d'exploitation qui seront de vingt (20) ans, nous devons démanteler le parc
éolien.

825 Les chemins d'accès respecteront le Règlement sur les normes d'intervention en forêt
publique, soit le RNI. Il y aura amélioration de chemins forestiers qui existent déjà pour un total
de trente-cinq point sept kilomètres (35,7 km) de chemins seront construits.

830 En territoire forestier, nous devons utiliser cent quarante-cinq point cinq hectares
(145,5 ha), ce qui comprend les chemins, les aires de travail ainsi que les lignes électriques, ce
qui représente trois point deux pour cent (3,2 %) du couvert forestier total.

835 La couche de sol arable sera enlevée, elle sera tassée sur les côtés, et par la suite elle
sera placée au même endroit. Les surfaces seront reboisées ou végétalisées après entente
avec les propriétaires ou le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, selon le cas.

840 Le réseau électrique, quant à lui, aura un total de trente-sept point neuf kilomètres
(37,9 km) de lignes seront installées. Toutes les lignes reliant les éoliennes les unes aux autres
seront enfouies, soit trente-six point six kilomètres (36,6 km), sauf s'il est démontré qu'il est
inadéquat de le faire. Par inadéquat, nous entendons pour des raisons environnementales ou
pour des raisons tout à fait techniques. Enfin, une ligne aérienne de un point trois kilomètre
(1,3 km) sera installée.

845 Une ligne de transport de quinze point trois kilomètres (15,3 km) reliera le parc au poste
d'Hydro-Québec qui est situé à Rivière-au-Renard.

850 Le démantèlement à la fin de la vingtième année d'exploitation, il y aura arasement à un
mètre (1 m) de la base de béton. Nous enlèverons les fils électriques que nous avons enfouis
vingt (20) ans plus tôt. Évidemment, nous enlèverons les éoliennes et nous procéderons au
reboisement ou à la végétalisation après entente avec les propriétaires et le ministère des
Ressources naturelles et de la Faune.

855 Madame la Présidente, lors de la préparation de notre étude d'impact, nous avons
identifié quels étaient les grands enjeux, à notre avis. Les paysages, l'ambiance sonore, les
oiseaux ainsi que les chauves-souris.

860 Afin de diminuer les impacts sur le territoire d'insertion du parc éolien de cent virgule cinq mégawatts (100,5 MW), nous mettrons en application le Guide des bonnes pratiques pour la protection des rives, du littoral et des plaines inondables du ministère de l'Environnement du Québec. Nous allons suivre le Guide des saines pratiques en voirie et foresterie et installation de ponceaux du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, et quoique ces mesures s'appliquent au territoire public, nous allons les appliquer à l'ensemble du territoire privé que nous allons utiliser.

865 Enfin, je l'ai souligné plus tôt, nous allons nous conformer au Règlement sur les normes d'intervention.

870 Il y aura aussi des mesures de compensation et je me permets de vous les énumérer. Il y aura redevances annuelles aux propriétaires fonciers avec lesquels nous avons eu des ententes. Nous allons verser une contribution financière volontaire à la Ville de Gaspé.

875 Ensuite, nous allons mettre en place une fiducie pour assurer le démantèlement des éoliennes et cette mesure est reliée directement aux consultations que nous avons tenues avec les personnes depuis les nombreuses dernières années, qui nous ont demandé quelles étaient les garanties que nous allions vraiment démanteler les éoliennes et que nous aurions l'argent pour le faire. Alors l'idée nous a été suggérée de mettre en place une fiducie, et c'est ce que nous ferons.

880 Enfin, nous avons eu une entente avec les représentants du Sentier international des Appalaches, il s'agit d'un sentier pédestre de très grande réputation qui relie en quelque sorte la Géorgie à la Gaspésie, et je pousse plus loin vers l'est jusqu'au parc Forillon.

885 L'économie, il s'agit d'un projet de cent soixante-quatre millions (164 M\$). En construction, nous dépenserons trente-deux point neuf millions (32,9 M\$) et une centaine d'emplois seront créés pendant les six (6) mois que dureront cette construction.

890 En exploitation, nous devons dépenser deux point cinq millions (2,5 M\$) annuellement pour l'entretien de ce parc, et environ cinquante pour cent (50 %) de ce montant seront des retombées locales. Par retombées locales, nous entendons des retombées dans la municipalité de Gaspé; parce que les gens nous ont demandé de définir le mot local comme étant vraiment local, et ils nous ont fait la définition entre local et régional. Et local, c'est défini comme étant chez nous, comme les gens nous ont bien signifié.

895 Enfin, il y aura dix (10) emplois directs durant les vingt (20) ans d'exploitation.

C'est avec un peu de joie, et j'aurais dit un petit peu aussi d'orgueil, que j'aimerais dire ceci, c'est que le parc d'Anse-à-Valleau sera l'un des premiers parcs à s'alimenter dans les usines qui seront construites en Gaspésie, soit une de fabrication de pales et d'assemblage des nacelles à Matane et la seconde, il s'agit d'une usine de pales à Gaspé qui est actuellement en

900 construction. Alors nous sommes fiers d'être associés à ce grand projet gaspésien et qui est à
notre avis un exemple vivant de l'industrie éolienne qui devient un créneau d'excellence pour
cette région.

905 Nous allons avoir un suivi rigoureux, madame. Cartier énergie éolienne mettra en place
un programme de suivi afin de valider l'évaluation des impacts qu'il a identifiés, et d'une façon
plus particulière, le suivi portera sur les éléments suivants: les paysages, l'ambiance sonore, les
oiseaux ainsi que les chauves-souris.

910 Je disais au début de mon exposé qu'il était important pour Cartier énergie éolienne de
développer ses projets et de les exploiter de concert avec le milieu, et Cartier énergie éolienne
mettra en place un comité de suivi local afin de maximiser les retombées économiques et
d'identifier les enjeux et d'apporter les mesures appropriées les cas échéants.

915 L'échéancier. Il s'agit d'un projet dont les travaux commenceront au printemps de
l'année 2006 pour la mise en exploitation en décembre 2006.

920 J'aimerais attirer votre attention sur cette brève ligne de temps pour signaler à la
Commission, ainsi qu'à l'ensemble de la population, quels sont les projets que Cartier énergie
éolienne réalisera d'ici les six (6) prochaines années: en 2006, Anse-à-Valleau et Baie-des-
Sables; en 2007, nous faisons relâche; en 2008, nous mettrons en exploitation Carleton; suivra
le projet de Les Méchins; en 2010, nous serons à Cloridorme, d'une façon toute particulière à la
montagne Sèche; finalement en 2011 et 2012 successivement, nous mettrons en exploitation
les projets de Gros Morne, dans les municipalités de Mont-Louis et de Rivière-Madeleine.

925 Madame la Présidente, Cartier énergie éolienne vous remercie de lui donner cette
opportunité de se présenter à la population et de se présenter devant vous pour expliquer son
projet et soyez assurée de la plus grande collaboration des professionnels qui
m'accompagnent. Je vais demander tour à tour à ces personnes de répondre à vos questions,
ce n'est pas moi qui va répondre à toutes les questions, ce sont les professionnels qui le feront.

930 Et j'aimerais aussi, madame la Présidente, remercier la population de L'Anse-à-Valleau
et de Gaspé, que nous côtoyons depuis les quatre (4) dernières années. Je les remercie de
nous avoir d'abord reçus et de nous avoir accueillis.

935 Et je voudrais leur témoigner que Cartier énergie éolienne a été présente, est présente
devant vous ce soir, et je voudrais vous assurer que Cartier énergie éolienne voudrait être une
valeur ajoutée dans le créneau éolien que vous avez, dans le créneau que vous avez choisi,
soit le développement de l'énergie éolienne.

940 Madame la Présidente, je vous remercie.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci monsieur Dufort.

945

**PÉRIODE DES QUESTIONS
FRANCIS BERNATCHEZ**

950

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors nous allons maintenant procéder à la période des questions. Je vous rappelle que vous devez vous limiter à deux (2) questions, il faut que ce soit des questions et non des commentaires et on sera là à la deuxième partie pour recevoir vos opinions, mais à la première partie, c'est pour obtenir de l'information.

955

Et je vais toujours vous appeler dans l'ordre dans lequel vous vous êtes inscrits, et le registre sera ouvert en tout temps jusqu'à la dernière pause de la dernière séance, c'est-à-dire demain soir.

960

Alors j'inviterais d'abord monsieur Francis Bernatchez.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

Bonsoir. J'ai entendu la Commission tout à l'heure dire qu'il y avait une étude d'impact parallèle; où se procure-t-on cette étude d'impact parallèle, qui est faite sur le projet éolien de L'Anse-à-Valleau?

965

PAR LA PRÉSIDENTE:

Ce n'est pas une étude d'impact, c'est l'évaluation du ministère qui se fait en parallèle aux travaux de la Commission.

970

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

OK, questions et réponses qu'on voit sur le site Internet, c'est ça?

975

PAR LA PRÉSIDENTE:

C'est-à-dire que les questions et les réponses que nous, nous faisons ici dans la salle, ça c'est dans le site Internet de la Commission.

980

985 La procédure québécoise a la particularité d'avoir un volet public qui est en général fait par le BAPE, et un volet privé qui est fait par le ministère. Suite à l'analyse du ministère et lorsque le décret est émis, l'analyse environnementale du ministère, en général, est déposée aussi dans leur site. Mais jusqu'à l'émission du décret, et corrigez-moi, madame Martel, si j'ai tort, le dossier du ministère est privé.

990 Oui, allez-y.

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

995 Vous avez bien raison.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1000 Alors l'étude d'impact du projet, elle est déposée à l'arrière, l'étude d'impact que le promoteur a préparée; et c'est ce dossier-là qui est public.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

OK.

1005 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

1010 On a aussi, dans le dossier public, tous les avis des ministères qui ont été faits lors de la consultation interministérielle de l'étude d'impact. Et ça, c'est déposé depuis la période d'information, vous avez accès à ces dossiers-là, et ils sont aussi à l'arrière.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

Merci.

1015 Seconde question, ce serait plus pour Cartier énergie. Sur les routes d'accès, s'il y a un plan B pour les routes d'accès, les éoliennes 1 à 14, qui prévoit le passage sur des terres privées, parce qu'il n'y a pas d'entente présentement; s'il y a un plan B.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1020 Alors pour le bénéfice de tous les gens dans la salle, j'aimerais d'abord adresser la question au promoteur, nous indiquer sur une carte où sont les éoliennes de 1 à 14, et quels sont les chemins d'accès. Alors peut-être nous présenter brièvement les chemins d'accès et puis ensuite, on regardera plus en détail la question de monsieur.

1025

PAR M. GUY DUFORT:

Madame la Présidente, monsieur Bouchard prendra la parole.

1030 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Les éoliennes de 1 à 14 sont situées sur le côté nord du parc, c'est-à-dire entre le fleuve et la 132. Elles commencent ici, à la limite d'une seigneurie qui est ici, et sont tout le long de la côte, comme ça, jusqu'à 14.

1035

Le chemin qu'on appelle le chemin de Pointe-à-la-Renommée est d'ici, et le chemin que monsieur Bernatchez parle, c'est le chemin qui part de Pointe-à-la-Renommée et qui s'en va vers 13-14, tout le long comme ça.

1040

Oui, nous avons utilisé ce chemin-là parce que c'est le chemin qui a le moins d'impact environnemental. Parce que pour bien comprendre, on voit pas les coupes de niveau ici, mais il y a comme un genre de plateau entre la 132 et le golfe, il y a un plateau qui monte assez haut, et sur le dessus du plateau, c'est relativement plat, mais de chaque côté, c'est très escarpé.

1045

Et nous pensions utiliser ce chemin-là, parce que c'est un chemin qui est déjà bien fait et qui est confortable, qui correspond à pratiquement toutes nos normes; il va falloir l'améliorer, certaines parties, parce que les pentes sont trop fortes, mais à la base, c'est un bon chemin.

1050

Et l'utilisation de ce chemin-là évite qu'on ait à construire dans cette pente très abrupte pour monter sur le plateau un nouveau chemin qui, au point de vue environnemental, aurait beaucoup plus d'impact. Parce qu'il faut, comme en bon français, on dit "coteyer", c'est-à-dire s'en aller sur le bord, manger un peu de la montagne, retourner. Et avec les équipements qu'on a, ça devient très très compliqué.

1055

Donc c'est pour ça qu'on a choisi ce chemin-là. Le plan B, c'est de construire un autre chemin identique à celui-ci, et de nous trouver un chemin pour monter de 1 à 13, si on peut pas s'entendre avec monsieur, avec les gens qui ont des terrains là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1060

Ce chemin est sous la responsabilité de qui, est-ce que c'est un chemin privé ou...

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1065

Le chemin qui va à la Pointe-à-la-Renommée, c'est un chemin municipal, à ma connaissance.

1070 D'ailleurs, la Ville de Gaspé est présentement en discussion avec nous, parce qu'ils veulent faire des travaux pour améliorer le bas de la pente, parce qu'il est très abrupt et il y a de la difficulté pour les autobus, présentement, d'avoir à tourner. Quand ils arrivent de la route 132 pour rentrer, c'est très difficile, parce que l'espace est difficile et ça monte très abruptement. Et si les gens veulent, par autobus Voyageur, des voyages importants, ils sont obligés d'aller virer un petit peu plus loin et revenir pour pouvoir monter.

1075 Et la Ville de Gaspé, présentement, est en discussion pour faire ces modifications-là. C'est des modifications assez dispendieuses et nous, on était en discussion avec eux pour participer à cette modification-là parce que nous aussi, on a besoin d'améliorer l'entrée, et on pensait faire deux (2) coups avec une seule pierre, et modifier, et participer avec la Ville de Gaspé pour modifier.

1080 Si on est obligé d'utiliser un autre chemin, on n'ira pas aider la Ville de Gaspé à modifier cette partie-là, on va se construire notre propre chemin.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1085 Mais si vous avez à construire un chemin, c'est sur du territoire public, si je comprends bien?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1090 On va être sur le territoire public, à ce moment-là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1095 D'accord.

1100 Je pense que la Ville de Gaspé est ici, j'aimerais savoir un peu plus qu'est-ce qui arrive, est-ce qu'il y a un droit de passage qui doit être accordé, comment vous procédez habituellement pour permettre l'utilisation d'un chemin comme ça qui est sous votre responsabilité, mais avec du transport qui est quand même hors norme.

PAR M. JOCELYN VILLENEUVE:

1105 Malheureusement, madame la Présidente, moi je suis à l'urbanisme et non aux travaux publics. Mais ce que je pourrais dire...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1110 Excusez-moi deux (2) secondes, vous identifier toujours, s'il vous plaît.

PAR M. JOCELYN VILLENEUVE:

Oui, excusez-moi. Jocelyn Villeneuve, coordonnateur à l'urbanisme à la Ville de Gaspé.

1115 Bon moi, au niveau des infrastructures, je suis, moi, au niveau de l'urbanisme, donc au niveau des infrastructures, travaux publics, je suis moins habilité pour donner cette information-là.

Par contre, si c'est un chemin qui est public, qui est ouvert à certaines périodes de l'année, on peut pas empêcher l'accès à ce niveau-là.

1120

Et puis pour le plan B qu'on a mentionné précédemment, à ce moment-là, si c'est sur les terres du domaine public, il y aura plus d'obligation envers la municipalité, mises à part les normes municipales sur les dimensions et tout ça.

1125 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ce serait possible de vous informer auprès des travaux publics et nous apporter une réponse précise?

1130 **PAR M. JOCELYN VILLENEUVE:**

Oui, c'est parfait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1135

Alors monsieur Pelletier, je sais pas si c'est monsieur Pelletier ou Lizotte qui est avec le MRN, qu'est-ce qui arrive en termes de gestion de territoire public s'il y avait lieu de faire un plan B; ce serait quoi, la procédure?

1140 **PAR M. CAROL LIZOTTE:**

Bien, ce serait un chemin qui serait considéré comme un chemin forestier, au sens de la Loi sur les forêts. Le promoteur qui voudrait construire un chemin forestier devra obtenir un permis d'intervention pour construire son chemin, faire son déboisement, et devra appliquer le Règlement des normes d'intervention, comme tout autre chemin forestier qu'un promoteur va construire sur les terres publiques.

1145

PAR LA PRÉSIDENTE:

1150 Et en termes de circulation hors norme, est-ce que vous avez des contraintes, est-ce qu'il y a des choses en particulier qui doivent être faites?

PAR M. CAROL LIZOTTE:

1155 Je sais pas, Jean-Marc Hardy, qui travaille à Forêts Québec, peut-être aurait des précisions à nous donner là-dessus.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1160 Pourriez-vous vous approcher.

PAR M. JEAN-MARC HARDY:

1165 Oui, madame la Présidente, alors Jean-Marc Hardy, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur forêts. Pour répondre à votre question en ce qui concerne le transport hors norme sur les chemins publics du domaine de l'État, il n'y a pas de spécifications là-dessus.

1170 Le promoteur, qu'il s'agisse d'un industriel forestier ou d'un autre promoteur, à la condition qu'il respecte les normes de sécurité routière qui s'appliquent, il y a pas, sous notre juridiction, il y a pas de particularité en ce qui concerne le transport hors norme.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1175 Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1180 Oui, monsieur Dufort, qu'est-ce qui va déterminer si vous allez utiliser la route actuelle ou passer à ce qu'on appelle le plan B pour aménager un autre accès; dans quelles conditions vous allez passer au plan B si besoin est?

PAR M. GUY DUFORT:

1185 Bien, monsieur Samak, nous n'avons pas d'entente avec les propriétaires que représente monsieur Bernatchez, je pense. Alors s'il est impossible pour nous d'avoir une entente avec monsieur Bernatchez, nous devons appliquer le plan B.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1190 Les rapports avec monsieur Bernatchez et la route, c'est pas clair.

PAR M. GUY DUFORT:

1195 Parce que monsieur Bernatchez et l'ensemble de citoyens sont propriétaires de lots
privés qui sont tout près du lac que pointe monsieur Bouchard. Alors nous devons traverser les
terres privées pour avoir accès à l'ensemble des éoliennes et monter sur le plateau.

1200 Alors actuellement, nous n'avons pas d'entente avec monsieur Bernatchez, nous sommes
en discussion depuis quelque temps, mais au moment où on se parle, il n'y a pas d'entente.
Alors s'il n'y a pas d'entente qui intervient, eh bien, le plan B devra s'appliquer.

Et monsieur Bouchard me demande la parole et je lui céderai si madame m'y autorise.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1205 Allez-y.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1210 Monsieur le Commissaire, il faut bien comprendre que le chemin, on pourrait passer, on
pourrait le déplacer un petit peu vers le sud ou un petit peu vers le nord, mais la façon que les
terrains sont divisés dans ce territoire-là, ils sont perpendiculaires entre le chemin et le fleuve,
donc les propriétaires avec qui on discute présentement ont plusieurs terrains, et très peu larges
mais très longs.

1215 Donc si je peux pas passer ici, je peux pas passer nulle part. C'est-à-dire que les
terrains, je peux pas les contourner, parce que les chemins, ils prennent...

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1220 Sous la forme d'un ruban.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1225 Comme en ruban, c'est ça. Excusez-moi, j'ai pas été très clair.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1230 Ça va, merci.

Monsieur Bernatchez, est-ce que ça répond à votre question?

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

1235 Oui, ça répond aux présentes questions, je vais me réinscrire. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1240 Avez-vous une autre question?

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

Oui, mais on a droit à deux (2).

1245 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, vous avez droit à deux (2).

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

1250 J'ai déjà posé deux (2). Pas de problème, c'est correct!

1255 J'ai, comme autre question, sur les différentes cartes d'analyse, il y a aucune cédrière et milieux humides d'indiqués, sur le lac de Pointe-à-la-Renommée, en bas du lac Pointe-à-la-Renommée, alors que c'est rempli de milieux humides.

Comment ont été faites les analyses pour déterminer l'absence de milieux humides et de cédrière sur l'ensemble des territoires touchés qu'on vient de décrire, de démontrer.

1260 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dufort, est-ce que vous auriez une carte pour indiquer la présence des milieux humides dont monsieur Bernatchez parle, s'il vous plaît.

1265 **PAR M. GUY DUFORT:**

Oui, madame la Présidente, madame Jeanne Gaudreault, ingénieure forestier, va présenter la carte et donner les explications qui s'imposent.

1270 **PAR Mme JEANNE GAUDREULT:**

1275 Madame la Présidente, on voit ici une carte du territoire du parc éolien. Tout ce qui est en vert, tout ce qui est cartographié en vert, ce sont des milieux humides. Les milieux humides ont été classés sur des sols de mauvais drainages et de très mauvais drainages associés à des dépôts organiques.

Si vous me le permettez, monsieur Francis Pelletier va avoir tout à l'heure une présentation sur les contraintes qui sont associées à l'implantation des éoliennes. Alors les milieux humides ont été évités au maximum, et ils ont été cartographiés et Cartier a tout fait afin qu'on n'ait pas les deux (2) pieds dans l'eau et éviter ces milieux-là.

1280

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Bernatchez, vous semblez dire qu'il y a des milieux humides qui sont pas indiqués sur la carte?

1285

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

Tout à fait, tout à fait. Et assez de grande dimension, plus grande dimension que ceux indiqués sur la carte. Et en plein dans le passage du chemin d'accès.

1290

PAR LA PRÉSIDENTE:

Du chemin?

1295

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

Du chemin d'accès.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1300

Du chemin d'accès dont vous parliez tout à l'heure?

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

1305

C'est ça, c'est en plein milieu du terrain humide, d'une grande plaine inondable. C'est un ancien lac, avec encore des résidus de lac et de la canalisation qui passe, et c'est en plein milieu, le chemin passe en plein là.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1310

J'aimerais demander au MRN si vous êtes au courant de l'existence de ces milieux humides?

PAR M. JEAN-MARC HARDY:

1315

Madame la Présidente, évidemment je n'ai pas nécessairement toute l'information ici ce soir. Il faudrait peut-être aussi savoir qu'est-ce que monsieur entend par milieu humide, aussi, il y a différentes définitions qui existent.

1320 Nous, au plan forestier, ce sont des peuplements forestiers et il y a des définitions par exemple pour des cédrières, des peuplements qui sont effectivement, où est-ce que le taux d'humidité est plus grand.

1325 Peut-être que monsieur pourrait peut-être nous définir qu'est-ce qu'il entend par milieu humide.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

1330 Excusez, est-ce que je peux? Vous voyez sur la carte, il y a un petit rond qui est un lac, un tout petit lac. Ça, c'est le lac Pointe-à-la-Renommée, qu'on m'indique, mais juste un peu en bas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1335 Le lac du Nord?

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

1340 Non. Il y a le lac Fame Point, et en bas, il y a juste – ici, vous voyez, ça c'est un tout petit lac rond et ici, il y a une grande plaine inondable avec, ici, il y a un vestige de l'ancien lac. C'était tout un lac, ça, ici, autrefois. Et là, ça s'est asséché en partie, il y a toutes sortes de plantes autour, et il y a encore une ancienne canalisation là-dedans, il y a trois (3) canaux différents, et il y a une cédrière chaque côté, une grande grande cédrière de chaque côté. Pour moi, c'est un milieu humide.

1345 Je sais pas s'il rentre dans la définition de milieu humide du ministère, mais quant à moi, on passe là-dedans et on est dans la bouette jusqu'aux genoux; pour moi, c'est un milieu humide. Et il y a des ravages de chevreuil.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1350 J'aimerais demander au ministère de l'Environnement c'est quoi la définition d'un milieu humide.

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

1355 Il faudrait que je vérifie exactement, mais c'est comme ce que présentait le promoteur, c'est une question d'épaisseur de dépôts organiques, avant qu'on parle de milieu humide. Il peut y avoir de l'eau en surface et avoir un sol extrêmement bien drainé.

1360 Je pourrais vérifier pour vous la définition exacte. Mais on parle d'une certaine épaisseur de dépôts organiques.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pourriez-vous vérifier, s'il vous plaît, pour qu'on soit tous au même niveau de discussion.

1365

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

Plus tard dans la soirée, parfait.

1370

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et est-ce que ce serait possible pour le MRN de vérifier sur vos cartes si vous avez des données pour ce lac; et s'il existait, il doit sûrement y avoir, historiquement, des données quelque part.

1375

PAR M. JEAN-MARC HARDY:

Madame la Présidente, effectivement, il y a des vérifications qui peuvent être faites. Je signalerais simplement qu'il s'agit de forêts privées, je pense, à cet endroit-là, et le promoteur a probablement plus d'informations que nous. Mais on peut tout de même faire certaines vérifications.

1380

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, s'il vous plaît.

1385

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1390

Juste une clarification, monsieur Bernatchez, expliciter un peu la nature de votre préoccupation en rapport avec votre première question concernant la route.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

1395

C'est que cette route-là, elle passe en plein sur ce milieu-là, et on sait que le gouvernement a un projet de loi qui va être adopté le 1^{er} janvier 2006, la protection totale des milieux humides; et le parc éolien va être en production en décembre 2005, autour, juste avant l'application de la loi. Les routes vont être faites juste avant l'application de la loi. Et on est présentement juste un peu avant pour ne pas le protéger. C'est ça, ma préoccupation.

1400

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Merci.

1405 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1410 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Maintenant, est-ce qu'à la lumière de cette explication concernant la préoccupation de monsieur Bernatchez, y a-t-il des choses que monsieur Dufort ou votre équipe aimerait ajouter par rapport à ça?

1415 **PAR M. GUY DUFORT:**

Monsieur le Commissaire, je vais demander aux professionnels de vérifier les informations et nous vous transmettrons des informations, à la Commission, concernant l'évaluation et l'identification des milieux humides, ainsi que le chemin d'accès, afin que la Commission ait toute l'information nécessaire pour prendre, je dirai pas les décisions mais bien comprendre quelle est la situation.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1425 D'accord.

PAR M. GUY DUFORT:

1430 Madame la Présidente, apparaît une carte à l'écran et c'est madame Gaudreault qui va présenter cette carte.

PAR Mme JEANNE GAUDREULT:

1435 Madame la Présidente, tous les sites des éoliennes ont été validés sur le terrain, et qui plus est, si vous voyez sur la carte ici, je m'excuse, c'est pas très précis, le chemin ici, on a le petit lac que monsieur Bernatchez nous a mentionné; si vous voyez, le chemin ne passe pas dans ce milieu-là mais beaucoup plus au nord.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1440 Pendant qu'on parle des cartes, avez-vous une carte qui donne les détails d'élévation par contour, pour comprendre un peu les reliefs? Celle-là?

PAR M. GUY DUFORT:

1445 Monsieur Bouchard, voulez-vous répondre.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

1450 Excusez-moi. Monsieur le Commissaire, vous voyez, les lignes brunes représentent des contours de dix mètres (10 m); c'est-à-dire qu'entre chaque niveau de contour, il y a dix mètres (10 m) de dénivellation. Et vous voyez bien qu'alentour du lac, ici, il y a presque pas de dénivellation.

1455 Et c'est pour ça, comme je vous expliquais tantôt, vous voyez ici, il y a beaucoup de lignes très rapprochées, c'est tellement rapproché qu'elles sont collées une sur l'autre. Ça fait que ça va être très difficile de monter.

Ça fait que probablement que dans cet endroit-ci, on va réussir à monter.

1460 Mais les évaluations qu'on a faites, l'impact minimum, le moins de cours d'eau à traverser, tout ça, se situe vraiment ici. Et nous avons évité presque tous les cours d'eau, parce qu'on est sur le dessus du plateau.

1465 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Merci.

1470

JEAN-YVES PATRY

PAR LA PRÉSIDENTE:

1475 J'inviterais maintenant monsieur Jean-Yves Patry.

Un moment, s'il vous plaît. Madame Martel, vous avez une réponse?

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

1480

Oui. Je voulais vous dire, c'est que finalement, il y a deux (2) niveaux, on reconnaît, au ministère de l'Environnement, deux (2) types de milieux humides, ceux en milieu terrestre et les milieux riverains.

1485 Alors les milieux terrestres correspondent à des habitats où justement on retrouve une certaine épaisseur de tourbe, de trente (30 cm) à quarante centimètres (40 cm) de tourbe, et qui font qu'on a une accumulation d'eau à ces endroits-là qui est relativement permanente.

1490 Tandis que ce que décrivait monsieur Bernatchez tout à l'heure correspondrait plus à notre définition de ce qu'est un milieu humide riverain; alors on a affaire à ce moment-là à un

milieu inondé ou saturé d'eau pendant une période de temps suffisamment longue pour influencer la nature des sols, et aussi la composition de la végétation. C'est par la végétation, d'abord, qu'on va reconnaître qu'on a affaire à un milieu humide.

1495 Voilà, c'est le complément que je voulais vous apporter. Est-ce que ça convient?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, merci.

1500

Monsieur Samak.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1505 Alors monsieur Dufort, comme il y a possibilité que la route pourrait être différente de la route proposée, ce qui change un peu le profil des impacts attribuables au projet, est-ce qu'il serait possible de nous faire part, éventuellement, d'un éventuel changement de tracé de la route, ce serait quoi les impacts associés à l'aménagement d'une nouvelle route forestière?

1510 **PAR M. GUY DUFORT:**

Je pense que nous pourrions faire connaître quels sont les impacts qui y sont associés, monsieur Samak et madame la Présidente. Mais j'aimerais que vous me donniez un petit délai, je ne pense pas être capable de déposer ça à la Commission demain. Mais je vais...

1515

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Ce serait déraisonnable de demander ça.

1520 **PAR M. GUY DUFORT:**

... mais je vais vérifier avec nos professionnels et demain dans la journée, j'apporterai une date d'échéance à la Commission.

1525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Alors monsieur Patry, votre première question.

1530

PAR M. JEAN-YVES PATRY:

Merci. Bien, ma question est un peu générale, en tout début d'audience.

1535 Au niveau de la population, on essaie d'anticiper un peu l'impact comme tel que ça va
avoir sur l'environnement dans notre petit coin ici; je suis certain que Cartier a fait ses devoirs et
regardé tout ça, mais je me demandais, c'est nouveau pour nous autres ici, au Canada, mais
l'éolien, ça date d'une vingtaine d'années, un petit peu partout en Europe, et je me demandais, il
y a tu des comparatifs, ça a sûrement dû être fait dans des zones un petit peu semblables à la
1540 nôtre au niveau du terrain, au niveau de l'environnement, qu'est-ce que ça a eu au niveau du
social, aussi, qu'est-ce que ça a eu comme impact en général, et puis si l'entrepreneur tient
compte de ça.

1545 J'aimerais ça qu'on ait une vision un petit peu des problèmes qui ont été rencontrés
ailleurs, l'historique peut-être pas détaillé mais qu'est-ce qui a été rencontré comme problèmes
ailleurs, au cours des vingt (20) années peut-être de ça, de construction d'éoliennes, et de voir si
l'entrepreneur en a tenu compte, et probablement qu'il y en a qu'ils ont couverts qui ont des
solutions, pour nous assurer de ça.

1550 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 Monsieur Dufort, vous parliez tout à l'heure que vous avez une présentation sur le
développement de cette énergie, est-ce que dans cette présentation-là, vous incluez aussi
qu'est-ce qui s'est fait ailleurs et un peu regarder les problèmes qu'on a rencontrés?

1555

1555 **PAR M. GUY DUFORT:**

 Non madame. Si vous parlez directement de la présentation, la présentation de monsieur
Patrick Henn fait état de l'évolution de la demande et ainsi que le développement de l'énergie
1560 éolienne, mais par contre, je pense que monsieur Patrick Henn est spécialiste de cette énergie,
pourrait vous transmettre de l'information qui pourrait être intéressante pour la Commission.

 Alors j'inviterais monsieur Patrick Henn à vous adresser la parole, si vous le désirez.

1565 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

 S'il vous plaît.

1570 **PAR M. PATRICK HENN:**

 Oui, madame la Présidente. Concernant la question, je pense que premièrement, c'est
vraiment au cas par cas et il y a différents impacts qui peuvent se passer et différents impacts
dépendant des milieux, dépendant où c'est implanté, dépendant des différentes réglementations.

1575 On pourrait toujours présenter quelque chose si ça vous intéresse, qui pourrait donner un
topo, si on veut, mais je crois à ce moment-là, un peu comme monsieur Dufort a mentionné pour

la question précédente, on aurait besoin de se rassembler un peu, de regarder quelques différentes études par exemple.

1580 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que vous pourriez nous préparer quelque chose quand même de très bref pour demain soir, donner les grandes lignes? Est-ce que c'est possible ou c'est trop tôt?

1585 **PAR M. GUY DUFORT:**

Bien madame, si tout à l'heure vous accordez un petit répit à l'audience, j'en discuterai avec nos professionnels et je vous apporterai des précisions.

1590 Mais je voudrais ajouter à cette Commission que généralement, les études d'impact sont associées à des sites très précis, alors ce ne sont pas des impacts qui sont généralisés à l'ensemble d'un très très grand territoire; de sorte qu'il est assez difficile de prendre des impacts en quelque part et les transporter sur un impact précis sur un site.

1595 Par contre, à ma connaissance, nous avons identifier quels étaient les grands enjeux locaux dans l'étude d'impact, et j'ai mentionné que les paysages étaient pour nous importants. Et à mon avis, si on regarde un peu la littérature et si on regarde aussi l'ensemble des commentaires qui nous ont été faits hier par du personnel de Tourisme Québec, l'aspect des paysages a été apprécié par ces personnes-là. Alors là, on en voit peut-être un exemple de grand impact de la présence des éoliennes sur les paysages.

1600 Ensuite de ça, nous avons fait l'étude d'impact sur les choses locales, ici, et aussi, nous avons mentionné que nous allons suivre aussi quel était l'effet des impacts sur les oiseaux ainsi que les chauves-souris. C'est là, à mon avis, l'ensemble des grands impacts que l'on retrouve dans les études d'impact sur les grands sites.

1605 Mais je vous apporterai une réponse plus précise à la suite, si vous accordez un petit répit, si vous jugez qu'on doit le faire, nous allons vous apporter des informations à ce sujet.

1610 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En fait, vous pourriez nous en informer demain après-midi, si c'est possible de nous apporter quelque chose.

1615 **PAR M. GUY DUFORT:**

J'essaierai, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1620

D'accord.

Je pense que monsieur Tremblay, du MRN, est dans la salle ce soir, je sais pas si lui aurait des informations par rapport à ce qui s'est retrouvé ailleurs comme problématique. Parce que je pense que les gens aimeraient avoir des éléments pour être un peu rassurés, avoir un certain recul par rapport à ce qui se fait ailleurs.

1625

Je sais pas si vous avez une réponse à ça, pourriez-vous vous approcher, s'il vous plaît, du microphone.

1630

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

Oui, l'énergie éolienne, c'est une nouvelle filière de production pour le Québec. Maintenant en Europe, les problématiques européennes, on a des densités de population beaucoup plus grandes. Je pense qu'aussi, par rapport aux paysages, il y a une série d'aspects qui peut faire que l'intégration pour un pays versus un autre, il y a pas vraiment de comparable. Je pense que c'est nous-mêmes qu'il faut faire notre propre analyse.

1635

Mais comme tel, c'est sûr, il y a peut-être de l'investigation à faire, qui est peut-être pas encore cumulée, sur ce qui se dit ailleurs là-dessus, pour le prendre en considération et voir qu'est-ce qui pourrait être applicable.

1640

Mais pour répondre à votre question en particulier là-dessus, c'est que nous n'avons pas encore fait ces investigations-là.

1645

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Pelletier, vous avez quelque chose à ajouter?

1650

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Oui. Il faut faire attention un petit peu, quand on essaie de comparer différents parcs, parce que la technologie, elle a beaucoup évoluée. Si on prend par exemple des parcs d'éoliennes à certains endroits aux Etats-Unis où on avait des tours en treillis par exemple, et tenues avec des haubans, ça a pas le même impact que des tours tubulaires qu'il y a pas de fil qui les retient, si on veut.

1655

Ça fait qu'en ce qui me concerne, par rapport à la faune, c'est surtout par rapport aux oiseaux et aux chauves-souris, parce qu'elles volent et elles peuvent entrer en collision avec les éoliennes. Là aussi, les anciennes éoliennes, la rotation allait beaucoup plus rapidement

1660

qu'aujourd'hui; actuellement, les pales, ça tourne quand même assez lentement. Ça fait que ça a permis de diminuer des impacts.

1665 Ça fait que si on regarde des études plus anciennes avec des études plus récentes, c'est un peu difficile. Il faut vraiment regarder c'est quoi les technologies qui sont en place et il faut regarder aussi les sites. Parce que c'est vrai que les endroits où les éoliennes sont implantées, c'est très important, par rapport aux oiseaux. Si on est dans un corridor de migration, bien, on peut penser qu'il va y avoir plus d'impacts que si on est dans un endroit où les oiseaux passent pas.

1670 Ça fait que ça répond partiellement à votre question, mais ça répond quand même un petit peu.

PAR M. JEAN-YVES PATRY:

1675 L'idée, moi, c'était de me servir...

PAR LA PRÉSIDENTE:

1680 Excusez-moi, vous adressez les questions à la Présidence, s'il vous plaît.

PAR M. JEAN-YVES PATRY:

1685 Madame la Présidente, ma question, c'est dans le sens qu'il y a un vécu de vingt (20) ans d'exécution, avant ça, de projets qui ont été exécutés et qui ont été vécus par la population aussi, mais ce serait de comparer des comparables aussi.

1690 Comme monsieur dit, pas comparer des anciennes technologies avec des nouvelles. Mais c'est juste les impacts comme tels, au niveau de la population et au niveau de l'environnement, que j'aimerais savoir, il y a sûrement eu dans vingt (20) ans des problèmes d'identifiés et des solutions d'apportées.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1695 Je pense que ce que j'en comprends, c'est que oui, il y a eu des problèmes, mais on les a réglés. Donc d'essayer de faire une comparaison avec ce qui peut être anticipé ici, ce serait pas nécessairement équitable puisque les problèmes peuvent être différents. Alors ce qui se retrouve en Europe n'est pas nécessairement ce qui va se retrouver ici.

1700 Je pense qu'on semble avoir dit que c'est difficile d'avoir des comparables.

PAR M. ALAIN TREMBLAY:

1705 Si vous me permettez, pour ajouter à mon collègue, c'est vrai, la technologie s'est beaucoup améliorée là-dessus, et aussi l'esthétisme. Il y a encore de la progression, possiblement, qui va être apportée avec les années, mais au niveau esthétique, il y a beaucoup d'amélioration.

1710 Il y a aussi le couvert végétal qui est important ici, je pense que pour la population, ce qu'il est important de regarder, c'est à partir de ce que Cartier énergie ont produit au niveau des simulations visuelles, c'est de constater finalement l'intégration harmonieuse qui est proposée, si elle convient à la population.

1715 Ça fait que c'est un choix des populations locales. Mais on voit sûrement que c'est une intégration qui est meilleure qu'à d'autres endroits, comme en mer par exemple, où on les voit plus pour ceux qui naviguent, entre autres.

Mais comme là, le fait d'être dans un couvert végétal, on les dissimule beaucoup mieux.

1720 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avez-vous une autre question, monsieur Patry?

PAR M. JEAN-YVES PATRY:

1725 C'est bien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1730 Merci.

NELSON FOURNIER

1735 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'inviterais maintenant monsieur Nelson Fournier, s'il vous plaît.

1740 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

Bonsoir.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1745

Bonsoir monsieur Fournier.

PAR M. NELSON FOURNIER:

1750

Première question, on voit que les choses des éoliennes, ça fait déplacer beaucoup de monde, ça fait dépenser beaucoup d'argent, j'ai une question que je me pose depuis le début, peut-être qu'elle est pas correcte, vous autres, vous dites on fait ça vingt (20) ans, et dans vingt (20) ans, on défait. C'est tu parce qu'il y aura plus de vent, c'est tu parce que – pourquoi qu'on défait dans vingt (20) ans?

1755

Moi, mon char, quand mes "tires" sont usés, je change les "tires"! C'est une question bien bête, mais c'est une question pareil.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1760

Je pense qu'il faudrait peut-être discuter de l'entente avec Hydro-Québec, et puis aussi, je pense quand même aller plus loin, s'il y a une possibilité de renouvellement, en parler également, s'il vous plaît.

1765

PAR M. GUY DUFORT:

1770

Oui, madame la Présidente. Je pense que c'est un contrat de vingt (20) ans que nous avons avec Hydro-Québec, donc nous pensons qu'éventuellement, nous devrions peut-être changer, enlever nos pneus complètement, et de sorte que nous devrions y mettre fin au bout de vingt (20) ans, s'il y a pas de renouvellement.

1775

Mais par contre, il est possible de renouveler un contrat avec Hydro-Québec pour une période identique, et de sorte que nous allons faire les réparations nécessaires et remplacer les pièces qui sont défectueuses, et remettre sur la route les voitures qui ont peut-être été usagées pendant les vingt (20) dernières années.

1780

Mais éventuellement, nous devrions les démolir, parce que les éoliennes vont arriver à une durée de vie, et à la fin de la durée de vie, bien, nous devrions les enlever, et ce sont nos mêmes engagements que nous maintenons, qu'au démantèlement, voici ce que nous allons faire.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1785

Est-ce que les autres équipements, comme le poste de raccordement, etc., ont la même durée de vie?

PAR M. GUY DUFORT:

Je vais demander à monsieur Bouchard de répondre à cette question.

1790

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Les postes de raccordement, les conducteurs, les fondations, tout ça a une durée de vie beaucoup plus longue que vingt (20) ans. Si on fait un entretien normal d'un transformateur et qu'il est bien suivi, la vie utile d'un transfo peut être facilement quarante (40) ans, cinquante (50) ans, s'ils ont une maintenance normale. Et les disjoncteurs, c'est la même chose. Et les relais de protection.

1795

Donc même pour les éoliennes, je rajouterais que les équipements sont conçus pour vingt (20) ans, mais quand on dit "conçus pour vingt (20) ans", c'est-à-dire que c'est leur vie utile, normale; mais on peut dire aussi la même chose des barrages qui sont construits pour quarante (40) ans et que ça fait cent (100) ans qu'ils existent.

1800

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

Est-ce que ça répond à votre question?

1805

PAR M. NELSON FOURNIER:

Oui.

1810

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avez-vous une autre question?

1815

PAR M. NELSON FOURNIER:

Oui. Maintenant, je vous parle au nom de la Fédération québécoise de la faune, si j'ai bien compris, on parle des oiseaux, on parle des chauves-souris, et puis c'est pas mal tout.

1820

À la dernière réunion qu'il y a eue ici, moi, j'ai compris qu'il y avait aucune étude d'impact qui avait été faite, actuellement, en ce qui concerne les cervidés, l'orignal, le chevreuil, les ravages de chevreuil, l'orignal, l'ours.

1825

On parle qu'on va passer pas loin des vasières, des choses de même, on parle qu'on va passer pas loin des cédrières, on parle de déboisement. C'est-à-dire qu'on a déjà des compagnies forestières qui font pratiquement du déboisement à outrance, et puis on a aussi, là

1830 ça va arriver, il y aura pas seulement L'Anse-à-Valleau, on parle de plusieurs parcs, si j'ai bien compris, il y a plusieurs parcs dans l'avenir qui vont se faire, ça fait qu'on parle de déboisement assez grand.

1835 Alors moi, je me pose, au niveau de la Fédération québécoise de la faune, on se pose de sérieuses questions parce que vous savez que les Gaspésiens et puis la chasse, et puis la pêche, c'est de quoi qui est dans leur cœur, là, et puis si on parle de la chasse, je pense que les chasseurs ont fait des sacrifices plusieurs années, on est venu à des années qu'on avait droit trois (3) chasseurs pour tuer un orignal, ces choses-là, maintenant avec les sacrifices que les chasseurs et les associations ont fait, on est redevenu avec un cheptel d'orignal et de chevreuil
1840 qui est intéressant.

On a, je pense, des retombées économiques qui sont très importantes, au niveau de ce domaine-là. Et puis actuellement, je me demande si ce serait pas dû qu'il y aurait une étude d'impact au point de vue de ces animaux-là, où c'est qu'ils vont s'en aller.

1845 C'est sûr qu'on parle que ça va être une pollution peut-être plus par le bruit, mais il va falloir qu'on fasse ragrandir les oreilles de nos orignaux et rapetisser le nez, je le sais pas. Nous autres, on sait plus quoi faire, là.

1850 On voudrait, au niveau de la faune, je pense que ce serait important qu'il y ait des études d'impact qui soient faites, parce que ces orignaux-là, il va falloir qu'ils se trouvent une place pour rester, à un moment donné.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

1855 Alors monsieur Fournier, la question que vous posez, c'est: Comment est-ce qu'on a tenu compte des impacts sur cette faune-là?

PAR M. NELSON FOURNIER:

1860 Au niveau de la Fédération de la faune, nous autres, on se demande si, à un moment donné, si on a à faire des travaux, s'il y a des déplacements de ravages ou des déplacements d'orignaux qui se font, ou de chevreuils ou d'autres espèces, est-ce qu'au niveau de la Fédération de la faune, il va y avoir quelque chose de prévu pour aider à ces déplacements-là, à préparer, je sais pas, d'autres vasières, à préparer des choses de même.

1865 Veux veux pas, il va y avoir grand de territoire qui va être détruit et, comme on dit, après vingt (20) ans, ces territoires-là, les arbres qui ont été coupés, ils seront pas repoussés.

1870 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais demander à monsieur Pelletier de nous dresser un portrait pour la région. Et pour vous, vous êtes quand même au fait de ce qui se fait comme chasse sur le terrain, et est-ce que c'est possible de nous donner une idée jusqu'à quel point ça pourrait impacter ces activités récréos de la région, s'il vous plaît.

1875

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Je vais essayer de faire le tour de ce que monsieur a dit, là.

1880

Bon d'abord, l'implantation des éoliennes en Gaspésie, il y a eu une première étape qui a été faite, on a parlé tantôt du plan de développement du territoire public, où on a identifié des grandes zones; autrement dit, on a regardé où on pouvait placer les parcs éoliens en Gaspésie, par rapport à des contraintes, les territoires fauniques entre autres, les rivières à saumon, des corridors visuels, etc., etc., etc. Il y a eu beaucoup de choses.

1885

Une des choses qui a été regardée aussi, c'est les habitats fauniques. Le Règlement sur les habitats fauniques, qui découle de la Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune, il y a des habitats légaux qui sont en terres publiques, évidemment. La Gaspésie, je le rappelle, compte à peu près quatre-vingts pour cent (80 %) de terres publiques. Ça fait que les habitats légaux sont cartographiés, ils sont permanents, en tout cas ils ont une reconnaissance permanente et ils ont été tenus en compte dans les endroits où on pouvait implanter les éoliennes.

1890

Sur le site d'Anse-à-Valleau plus particulièrement, il y a pas de ravage de cerfs de Virginie légal; ça se peut qu'il y ait des pochettes de cerfs, c'est vrai. Des ravages d'orignaux, ça se déplace, ça change pas mal d'une année à l'autre, et puis la Gaspésie est une des plus grosses régions où il y a les plus grandes densités d'orignaux au Québec. Ça fait qu'il y a de l'orignal, en Gaspésie, partout.

1895

1900

Bon, l'autre chose par rapport aux vasières, ou aux milieux humides, ou aux cours d'eau en général, on va faire des chemins pour installer les éoliennes, mais c'est des chemins pareils comme on fait pour faire de la coupe forestière ou faire n'importe quelle autre activité. Ce qui nous intéresse, nous, ce qu'on veut regarder, c'est l'habitat du poisson, les cours d'eau, pour que les traverses de cours d'eau soient faites conformément et pour que les chemins aient une structure de façon à dévier les eaux sales, etc.

1905

Ça fait que les chemins qui vont être faits pour les éoliennes, ils vont avoir les mêmes normes que les autres chemins, par rapport à la protection de l'environnement.

1910

Ça fait que c'est un peu ça que je voulais dire, c'est qu'on a regardé, dans le parc d'Anse-à-Valleau, qu'est-ce qu'on avait là comme habitats, qu'est-ce qu'on avait là comme espèces

1915

menacées, des occurrences qu'on a dans une base de données, et puis les éoliennes, bien, les déboisements qui sont reliés aux éoliennes, c'est pas des grandes superficies comme on coupe de la forêt en forêt publique, sur des pas mal plus grandes superficies que ça. Et il y a de l'original quand même à plusieurs places.

1920

Même, les coupes forestières, elles peuvent être dans une certaine mesure favorable à l'original, après un certain temps, quand il y a des repousses.

1925

Par rapport au bruit, bien là, c'est un petit peu plus complexe, parce que le bruit, c'est quoi l'incidence que le bruit des éoliennes va générer sur les orignaux par exemple, bien ça, c'est un peu plus difficile à mesurer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Pelletier, pourriez-vous adresser vos réponses à moi.

1930

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

Oui, excusez. Donc ça, c'est un peu plus difficile à mesurer, parce que c'est difficile à mesurer comment un orignal, par exemple, va percevoir le son d'une éolienne.

1935

On sait que les orignaux, ils se tiennent sur le bord du chemin un peu partout sur les grandes routes, comme la 175 dans le parc des Laurentides, il s'en fait frapper à chaque année, ça fait qu'il y a quand même du bruit, les autos, la circulation, ça génère du bruit et les orignaux sont là pareil.

1940

Ça fait que, est-ce qu'on peut penser que les éoliennes vont éloigner les orignaux, c'est peut-être quelque chose qu'on devrait mesurer, mais c'est aussi quelque chose qu'on n'a pas de réponse actuellement. Ça fait que c'est ça, j'ai pas d'autre chose à rajouter.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1945

Je pense que vous êtes en charge aussi de l'habitat du poisson?

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

1950

Oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

1955

Dans le document qui a été déposé le 9 mai – je vais d'abord poser une question au promoteur et je vais vous revenir – je sais si c'est une erreur mais vous dites que vous allez faire, on vous demande si vous allez faire des travaux entre le 1^{er} juin et le 15 septembre, parce que

c'est la période de fraie et c'est la période où vous devriez éviter de faire des travaux, et à la page 28, vous dites que oui, vous allez faire des travaux durant cette période-là.

1960 Alors j'aimerais savoir quelles sont les mesures que vous allez prendre pour protéger le milieu, parce que monsieur parlait de la chasse mais il y a aussi la pêche, alors on va regarder ça ensemble pour qu'on ait vraiment les mêmes pages.

C'est le document PR-3.6A, et à la page 28, vous avez le troisième paragraphe:

1965 "La période prévue pour la réalisation des chemins s'étend du 1^{er} juin au 15 septembre."

Et si je comprends bien, vous faites la traversée de chemins permanents et aussi de chemins temporaires. Alors j'aimerais savoir, premièrement, s'il y a la présence de frayères.

1970 Parce que là, avec la nouvelle configuration, c'est difficile de voir comment ça a changé au niveau des chemins. Alors ma première question, c'est: Les changements au niveau des chemins.

La deuxième, est-ce que vous faites vraiment les travaux durant la période de fraie.

1975 La troisième, est-ce qu'il y aura des impacts sur les frayères. Est-ce qu'il y a l'existence de frayères par rapport aux endroits où les nouveaux chemins vont passer.

PAR M. GUY DUFORT:

1980 Madame la Présidente, je vais demander à madame Marjolaine Castonguay de répondre à la deuxième et la troisième question; ensuite, je reviendrai avec monsieur Bouchard.

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

1985 Madame la Présidente, au niveau de la période des travaux pour l'habitat du poisson, ici, dans la région, nous sommes dans une région pour les salmonidés, dans le cas ici, principalement l'omble de fontaine. La période qui nous permet de faire des travaux est justement entre le 1^{er} juin et le 15 septembre, puisque la période de restriction est après le 15 septembre, puisque les poissons fraient à cette période et ensuite, les œufs sont dans les frayères en période d'incubation.

Ça fait que la période est entre le 1^{er} juin et le 15 septembre, que le promoteur va réaliser ses travaux dans l'habitat du poisson.

1995 Le promoteur va faire les travaux conformément au RNI, c'est-à-dire au Règlement de normes d'intervention en milieu forestier.

2000 La troisième question, madame la Présidente, je m'excuse, elle m'a échappé. Est-ce que ce serait possible de me la répéter?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2005 En fait, j'ai déjà une réponse puisque vous dites que la période critique est à l'extérieur de la période de vos travaux?

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

2010 Voilà.

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2015 Mais j'aimerais quand même avoir une idée du changement par rapport aux chemins que vous allez traverser, les modifications.

PAR M. GUY DUFORT:

2020 Madame Castonguay va répondre à cette question.

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

2025 Madame la Présidente, si vous le permettez, on a une carte qui illustre les modifications au niveau de la configuration, ainsi que les traverses de cours d'eau. Dans un instant, on va pouvoir l'illustrer.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2030 Pendant que vous cherchez ça, j'aimerais demander à monsieur Pelletier, donc si les travaux sont faits finalement à l'extérieur des périodes, il y a pas de contrainte ou d'obligation pour vous, vous êtes satisfait qu'il y a pas de perte d'habitats par rapport aux travaux qui sont proposés?

2035 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

2040 Le problème avec les installations d'infrastructures de traverses de cours d'eau, c'est que ça génère des sédiments. Quand on travaille dans l'eau, il y a des sédiments qui dévalent, c'est normal, le courant amène l'eau sale.

Ça fait que quand les travaux sont faits après la fraie, quand les poissons ont frayé, les œufs sont en incubation, donc les sédiments peuvent colmater ces œufs-là. Et là, la reproduction meurt, finalement, c'est ça qui arrive.

2045 C'est pas l'intervention comme telle, c'est au moment où on la fait. Ça fait que si on fait des travaux avant que les poissons ont frayé, bien, pour nous, c'est correct.

2050 Et en plus, si on fait des mesures de mitigation ou d'atténuation, comme le Guide des saines pratiques, ça, ça vient gérer encore plus les eaux souillées, si on veut, ou les eaux chargées de sédiments.

2055 C'est qu'en appliquant les saines pratiques, surtout quand on est en terrain montagneux comme ça, et qu'on le fait en dehors des périodes critiques, pour nous, c'est le meilleur moyen de faire les traverses de cours d'eau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Samak.

2060 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2065 Monsieur Dufort, juste la question du déboisement nécessaire pour le parc, en moyenne par éolienne, il y a combien d'hectares, si on fait ça dans une zone boisée, ça prend combien d'hectares, à peu près, en moyenne, par éolienne?

PAR M. GUY DUFORT:

Monsieur Samak, vous parlez au pied de l'éolienne?

2070 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Voilà. La surface requise, où on a besoin de déboiser pour l'érection et l'opération.

PAR M. GUY DUFORT:

2075 Avec l'autorisation de madame la Présidente, monsieur Bouchard pourrait faire immédiatement, ou après la présentation de madame Castonguay sur les traverses de cours d'eau, une explication à savoir comment nous allons travailler au site, et ça va donner aussi des explications sur les espaces dont nous avons besoin.

2080 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Et, deuxième question...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2085

On va commencer par les cours d'eau et ensuite, on répondra, parce que votre carte est déjà à l'écran.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2090

D'accord.

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

2095

Merci, madame la Présidente.

Concernant votre première question qui consistait à demander si on avait fait une comparaison entre la première configuration et la configuration finale, c'est ce qu'on illustre ici à l'écran.

2100

Dans le volume 4 qui vous a été remis, à la carte 2.4C, où le C indique "comparaison", nous avons illustré la superposition entre l'ancienne configuration et la nouvelle configuration.

2105

Ce que vous pouvez voir, c'est quand même assez complexe de l'illustrer à l'écran, parce qu'on a à plusieurs endroits qu'on a conservé les chemins aux mêmes endroits, comme dans ce secteur-ci. Également dans ce secteur-ci, on a peu de changements au niveau des configurations.

2110

Si vous me le permettez, je vais reprendre la carte qui contient uniquement la configuration finale, où on va pouvoir discuter où sont les traverses de cours d'eau qui seront nécessaires. Au total, sur le territoire du parc de L'Anse-à-Valleau, on a dix (10) traverses de cours d'eau qui vont être nécessaires.

2115

Au niveau des traverses de cours d'eau, je tiens à mentionner qu'il y a certaines traverses de cours d'eau qui sont pour des cours d'eau permanents, je vais me permettre de vous positionner, comme par exemple ici, on a une traverse de cours d'eau, un cours d'eau permanent, c'est-à-dire qu'il y a de l'eau qui s'écoule dans ce ruisseau-là toute l'année.

2120

L'ensemble des chemins qui seront construits ici ont été planifiés en collaboration avec l'industriel forestier qui avait déjà des travaux de prévus dans ce secteur-ci, donc une harmonisation au niveau de l'utilisation des chemins. Donc dans ce secteur-ci, on a vraiment maximisé l'utilisation des chemins et diminué la quantité de traverses de cours d'eau qu'on devait installer.

2125 Si on retourne dans le secteur des territoires privés, on a au total quelques traverses de cours d'eau qui vont être nécessaires, il y a trois (3) traverses de cours d'eau permanentes dans ce secteur-ci, on en a une ici et on en a une autre – je m'excuse, la carte est tout petite...

PAR LA PRÉSIDENTE:

2130 Quand vous dites "une ici, une là", pourriez-vous préciser près de quel lac, parce que quand on va relire la transcription, ça va être compliqué.

PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:

2135 Juste un instant. Près de l'éolienne 12, on a une traverse de cours d'eau ici, une traverse de cours d'eau permanente, et tout près de l'éolienne 13, on a aussi une traverse de cours d'eau permanente dans ce secteur-ci. Et on a également une traverse de cours d'eau – voilà, je pense que pour le secteur privé, on a fait le tour. La troisième traverse, il faudrait que je regarde plus à
2140 fond, parce que c'est indiqué très en petit. Voilà.

Pour le secteur des traverses de cours d'eau sur le secteur public, nous avons deux (2) traverses de cours d'eau permanentes et cinq (5) traverses de cours d'eau intermittents. Je vais vous illustrer une traverse de cours d'eau intermittent, ici, c'est un cours d'eau qui est dans le
2145 secteur du lac aux Oies, où on passe à l'extrémité, au tout début du cours d'eau intermittent, à la tête. Ces cours d'eau là sont caractérisés par un écoulement temporaire des eaux, principalement au printemps. Ce type de traverse de cours d'eau là, nous en avons au total cinq (5), sur le territoire public.

2150 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Maintenant, j'aimerais passer à la réponse pour monsieur Samak, je pense qu'il serait
2155 intéressant, ce serait peut-être de présenter les contraintes, comme on a vu à Baie-des-Sables, et ensuite la construction d'une éolienne, qu'est-ce que ça requiert en milieu forestier, s'il vous plaît.

PAR M. GUY DUFORT:

2160 Alors monsieur Francis Pelletier, madame, fera cette présentation.

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

2165 Alors bonsoir madame la Présidente. Donc question de vous illustrer, bon, ce que vous mentionnez, les contraintes, je vais vous faire une présentation rapide qui illustre la méthodologie

qu'on a utilisée pour arriver à la configuration du parc éolien de L'Anse-à-Valleau. Donc je vais vous représenter le domaine de L'Anse-à-Valleau.

2170 Le domaine de L'Anse-à-Valleau est identifié à l'aide des lignes en bleu; donc question de situer le domaine, la municipalité de L'Anse-à-Valleau est située à l'est du domaine, le phare de Pointe-à-la-Renommée est localisé au nord du domaine, tandis que la route 132 traverse le domaine d'ouest en est, en plein centre.

2175 Ce qu'il faut comprendre lorsqu'on fait la configuration d'un parc éolien, le paramètre le plus important est sans contredit la vitesse du vent, donc ce qu'on appelle le potentiel éolien. On remarque, sur la carte qui est affichée ici, que plus les couleurs sont rouge foncé, plus le potentiel éolien est favorable, plus la vitesse du vent est élevée. On remarque, de façon générale, sur le site d'Anse-à-Valleau, plus on est près de la berge, plus le potentiel éolien est favorable; plus on va à l'intérieur des terres, moins le potentiel éolien est favorable.

2180 En plus de la vitesse du vent, lorsqu'on fait une configuration de parc, nous avons respecté une série de contraintes de façon à minimiser les impacts sur le milieu. Voici la liste des contraintes d'implantation pour le site de L'Anse-à-Valleau; je vais vous les illustrer une à la suite des autres.

2185 Donc la première contrainte qu'on a dû respecter, bien, c'est le domaine, il fallait mettre les éoliennes à l'intérieur du domaine. Donc l'extérieur du domaine est illustré à l'aide des couleurs gris pâle et l'intérieur du domaine est illustré à l'aide de la couleur blanc. Donc il fallait mettre les éoliennes sur la partie en blanc.

2190 Une contrainte que nous avons dû respecter, eh bien, c'est les résidences, donc il fallait respecter une distance minimale de sept cents mètres (700 m) des résidences permanentes et cinq cents mètres (500 m) de tout chalet. Ces contraintes-là sont affichées en gris foncé, donc les régions en gris foncé, il n'était pas permis de mettre des éoliennes.

2195 Une autre contrainte qu'on a dû respecter, c'est les routes. Donc nous nous sommes assurés d'avoir une distance minimale de cent cinquante mètres (150 m) de toutes les routes.

2200 Autre contrainte, Sentier international des Appalaches, nous avons respecté une distance minimale de deux cents mètres (200 m); sentier de motoneige, une distance minimale de cent vingt-cinq mètres (125 m).

2205 Contrainte d'implantation pour la ligne électrique, donc nous nous sommes assurés d'avoir une distance minimale de cent vingt mètres (120 m).

Pour les lacs, on s'est assuré d'avoir une distance de soixante mètres (60 m); pour les cours d'eau, également, une distance minimale de séparation de soixante mètres (60 m).

2210 Bon, pour faciliter l'installation des éoliennes, idéalement il faut mettre les éoliennes sur
des terrains qui ont des pentes inférieures à quinze pour cent (15 %). Donc ici, en gris foncé,
sont affichées toutes les régions qui possèdent des pentes supérieures à quinze pour cent
(15 %). On peut remarquer qu'il y a beaucoup de pentes qui sont supérieures à quinze pour cent
2215 (15 %), on pourrait donc considérer le site d'Anse-à-Valleau de complexe, au niveau de la
topographie.

Nous avons également tenté d'éviter les milieux humides.

2220 Si on fait la superposition de l'ensemble de toutes ces contraintes-là, bien, les seules
régions où il est possible de mettre des éoliennes, bien, c'est les régions en blanc. Donc les
régions en gris, c'était toutes les régions où on ne pouvait pas mettre d'éoliennes et les régions
en blanc, c'est les régions disponibles à l'implantation d'éoliennes.

2225 Cependant, c'était pas partout sur les régions en blanc où il était possible de mettre des
éoliennes. Il y avait d'autres exigences particulières qu'il fallait respecter, comme par exemple
les exigences des propriétaires, les exigences de la population en général, l'accès aux éoliennes,
donc si on implantait une éolienne, il fallait s'assurer d'y avoir accès.

2230 Petite note ici, la région au sud-ouest du domaine était difficilement accessible, et c'est
pour ça que vous allez voir, à la configuration, qu'il y a pas d'éoliennes qui sont localisées sur ce
secteur-là. Donc la région était difficile d'accès.

2235 Il a fallu également respecter les exigences du MDDEP, ministère du Développement
durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant le bruit.

De façon à assurer un fonctionnement optimal des éoliennes, il faut les séparer et la
distance minimale de séparation est d'environ trois (3) diamètres, donc environ deux cent trente
et un mètres (231 m).

2240 Lorsque l'ensemble de toutes ces contraintes-là et exigences sont considérées, eh bien
voici le résultat de la configuration qui a déjà été présentée. Donc cette configuration respecte
l'ensemble des contraintes et exigences que je vous ai présentées. Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2245 Quand vous parlez du domaine, il a été déterminé comment, les frontières de ce
domaine-là?

PAR M. FRANCIS PELLETIER:

2250 Bien, je demanderais à monsieur Guy Dufort de répondre à cette question.

PAR M. GUY DUFORT:

2255 Vous parlez de contraintes?

PAR LA PRÉSIDENTE:

2260 Il y a pas de contrainte, il y a un domaine. Le premier acétate, vous dites, c'est le domaine de L'Anse-à-Valleau, pour le parc éolien.

PAR M. GUY DUFORT:

2265 Ah bien, comment ont été délimitées les limites géographiques du parc, madame?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

2270 **PAR M. GUY DUFORT:**

Bien, je vais transférer la réponse à monsieur Bouchard.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2275 La considération pour demander un domaine, on avait plusieurs contraintes. À L'Anse-à-Valleau, dans la région de L'Anse-à-Valleau, pour raccorder au réseau électrique, on avait une contrainte d'à peu près cent mégawatts (100 MW) qu'on pouvait raccorder au réseau sans modification majeure au réseau.

2280 Et quand on discute avec les gens de Faune, les gens du ministère des Ressources naturelles, il faut délimiter environ la dimension du domaine qu'il faut demander, sans ça ils vont dire: Combien grand tu veux. Et ça aussi, c'est en fonction des mesures de vent.

2285 Si on revient à une carte de vent, vous allez voir que le vent diminue plus on rentre dans les terres. Et à un moment donné, vous voyez qu'on s'en va dans le jaune très profond, et ici, on a pris les sections rouges, comme monsieur Francis Pelletier l'a dit, c'est les rouges qui nous intéressent, et plus on montait vers le sud, les régions intéressantes étaient de moins en moins intéressantes. Il aurait fallu aller à d'autres régions.

2290 Comme ici, comme monsieur Pelletier l'a mentionné, ici on avait pris ce domaine-là, on pensait qu'on avait une capacité d'aller installer dans cette région-là, et difficulté d'accès, les pentes sont trop fortes et il est difficile d'accéder.

2295 Donc la façon de déterminer ce domaine-là est un peu arbitraire, mais à un moment donné, il faut se limiter pour que le ministère dise, oui, je suis d'accord que tu puisses installer un parc dans ce domaine-là.

Est-ce que ça répond à votre question?

2300

PAR LA PRÉSIDENTE:

2305 Oui. Bien, c'est parce que j'avais vu qu'il y avait des endroits plus à l'intérieur des terres où il y avait quand même, on avait identifié qu'il y avait du vent suffisant, parce qu'il y a des endroits où c'est rouge. C'est pour ça que je voulais savoir quelles étaient les limites.

2310 Parce que toutes les contraintes que vous nous dites, quand vous faites votre avis de projet, vous les avez pas évaluées encore, j'imagine, vous en êtes pas rendus au raffinement de connaître toutes les contraintes, quand vous soumettez votre avis de projet?

2310

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Il est exact qu'on ne connaissait pas toutes les contraintes. On avait une idée générale.

2315 Et naturellement, en faisant notre étude, ce qui est normal, on a découvert des contraintes qu'on n'avait pas prévues. Et d'ailleurs, une des contraintes qu'on n'avait pas prévue, c'est cette région-ci qu'on aurait voulu beaucoup utiliser, parce qu'il y avait beaucoup d'avantages, mais les contraintes faisaient qu'il était pratiquement impossible, économiquement, d'aller utiliser cette région-là.

2320

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

En termes d'accès, c'est ça?

2325

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Exact, en termes d'accès, les pentes sont énormes. Comme j'espère avoir la chance de vous le présenter, je vais vous expliquer les contraintes que j'ai pour construire les chemins pour transporter les équipements.

2330

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pourriez-vous passer à cette présentation-là, s'il vous plaît, qu'est-ce qui se fait aussi en milieu forestier, comme monsieur Samak demandait.

2335

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Est-ce que vous voulez que je la fasse immédiatement?

2340 Ici, je vais vous expliquer la disposition au sol des différentes composantes et le territoire que j'ai besoin au sol pour faire l'implantation des éoliennes. C'est la disposition normale, sur un site relativement conventionnel, d'installation d'éoliennes.

2345 La surface que j'ai besoin pour amener tout l'équipement, et la route ici qui a une largeur de trente-cinq pieds (35 pi) pour amener les équipements lourds, ceci représente la grue principale qui va servir à faire l'installation d'éoliennes et ceci est la grue temporaire ou la petite grue ou auxiliaire qu'on peut appeler, qui va aider la grue principale à faire les installations.

2350 Les rectangles que vous voyez ici représentent les trois (3) sections de la tour sur lesquelles sera installée l'éolienne. Ici, vous avez la fondation et le transformateur qui est au pied de l'éolienne.

2355 Ce qui est en vert ici représente la surface que j'appellerais permanente, qu'il faut garder en permanence, après la construction, pour me permettre d'aller faire l'entretien de l'éolienne. La grande majorité de la surface qui sera à déboiser n'est que de façon temporaire, c'est simplement pour faire l'assemblage du rotor avec les pales; c'est une surface qu'il faut qu'elle soit relativement plane et sans aucune obstruction, parce que je dois manipuler des pièces énormes et longues avec des équipements, des grues importantes.

2360 Donc en première étape, ce qu'on fait, c'est qu'on installe les deux (2) premières sections et on les met sur la base, ici. Par la suite, la grue se recule un peu, installe la dernière section de la tour, installe le générateur sur le dessus de la tour, et par la suite, la grue se recule encore un petit peu et aidée de la grue auxiliaire, fait l'installation d'un seul coup de l'assemblage du rotor avec les trois pales.

2365 Afin de mieux illustrer cette séquence d'installation, j'aurais un petit film à vous présenter, est-ce que vous me permettez? Merci.

2370 La surface totale, quand on parle d'un hectare (1 ha) que j'ai besoin, c'est à peu près la surface qui est représentée ici dans le rectangle. Donc on voit que la surface que j'utilise vraiment à long terme est beaucoup plus petite.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2375 Elle est de combien, à long terme? En milieu boisé, vous êtes obligé d'utiliser aussi, au départ, un hectare (1 ha), c'est ça?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

2380 Oui. Parce qu'il faut bien comprendre, la surface ici représente cent mètres carrés (100 m²). Oui, parce qu'il faut bien comprendre que pour l'assemblage de ces morceaux-là, il est nécessaire que j'aie une surface relativement plane, pas besoin que ce soit plat comme un billard, mais il faut que j'aie une inclinaison minimum de cinq pour cent (5 %), pour que je puisse bien assembler le système au complet.

2385 Est-ce que ça répond à votre question? OK.

Vous voyez, ici on prépare la surface. Ce que je vous montrais tantôt, en vert, c'est la surface pour installer la grue principale qui vient s'installer. Naturellement, tout le montage, ici on le voit pas, mais il faut tout monter ces sections-là pour pouvoir aller chercher les éléments.

2390 Voyez-vous, la grue auxiliaire aide la grue principale à faire le montage, parce qu'il faut pas que les équipements frottent au sol, il faut que ce soit levé d'une seule pièce, éviter le frottement, parce que les trous à la base sont très précis et ils sont boulonnés avec une quantité impressionnante de boulons.

2395 Ici, on voit la deuxième section qui est montée, et il y a encore là une série de boulons qui les attachent une à l'autre. On fait la même chose avec la troisième et après, on monte la nacelle.

2400 Et l'installation de la nacelle, encore là, c'est un équipement qui est très lourd, qui pèse soixante-dix tonnes (70 t) environ, et qui est monté au-dessus, et doit rentrer au millimètre près pour s'ajuster avec le dessus de la tour.

2405 Par la suite, la grue va se tourner et va aller chercher le moyeu et, aidée de la petite grue auxiliaire, lever les trois (3), l'assemblage total des trois (3) pales avec le moyeu et va amener ça, en espérant de pas l'échapper, sur le dessus ici.

2410 Naturellement ici, c'est pas en temps réel. Et l'installation est complétée, et on est prêt à produire de l'électricité.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2415 Il faut le raccorder, avant.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Les fils sont déjà là.

2420 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Samak.

2425 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Donc à partir de cette information, on peut avoir une idée, sur l'ensemble du projet, il y a combien de turbines?

2430 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Soixante-sept (67) éoliennes.

2435 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Donc la superficie à déboiser en permanence va être de?

2440 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Bien, c'est cent mètres (100 m) par soixante-sept (67) éoliennes, ça c'est permanent. Donc on aime mieux dire, nous, qu'on va déboiser complètement un hectare (1 ha) par éolienne, donc soixante-sept hectares (67 ha), mais que lorsque l'installation finale va être complétée, que le parc est en fonction, il y a une partie de cette surface qui va être reboisée ou revégétalisée, tout dépendant des conditions du sol et certaines considérations qu'avec les ingénieurs forestiers, on va déterminer à ce moment-là.

2445 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

D'accord. Ça donne une idée à monsieur Fournier de l'étendue de déboisement requise.

2450 Maintenant, pour les impacts possibles sur la faune, au-delà des oiseaux et des chauves-souris, c'est quoi les conclusions que vous avez, y a-t-il des impacts, avez-vous examiné ça, par rapport au mouvement des orignaux par exemple, des cerfs de Virginie, etc., et quelles étaient les conclusions, en phase de construction mais particulièrement en phase d'exploitation, à long terme.

2455 **PAR M. GUY DUFORT:**

2460 Monsieur Samak, nous avons fait l'étude d'impact, l'étude d'impact a été jugée recevable par le ministère de l'Environnement. Nous avons évalué que l'impact sur entre autres les grands cervidés que sont les orignaux était peu significatif.

2465 Mais par contre, aussi, nous avons affirmé, lors de notre présentation, que nous allions avoir un suivi rigoureux sur l'ensemble des éléments sur l'environnement, dont j'allais dire ces bêtes-là, mais ces animaux-là qui sont très importants pour les chasseurs, puisqu'on a compris que c'était un élément, ici, d'une très grande importance pour la population.

2470 Et nous voulons nous associer avec des personnes qui connaissent ce domaine, nous voulons les associer à nous pour être capable d'évaluer quels sont vraiment les impacts sur ces grands cervidés là.

2475 D'ailleurs, je me permets de souligner la Commission que moi, je suis déjà en contact avec un membre de la Fédération québécoise de la faune, qui est monsieur Poirier, que je devais rencontrer cette semaine mais vous comprendrez que je n'ai pu le rencontrer, mais nous allons continuer, je vais rencontrer monsieur Poirier afin de voir comment la Fédération peut collaborer avec nous pour être capable d'évaluer quels sont vraiment les impacts sur ces grands cervidés.

Et je pense que madame Marjolaine Castonguay aurait des réponses additionnelles à livrer à la Commission.

2480 **PAR Mme MARJOLAINE CASTONGUAY:**

2485 Oui, monsieur le Commissaire, nous avons examiné la littérature disponible pour établir les impacts ainsi que l'utilisation de notre jugement professionnel avec notre équipe de professionnels.

2490 Au niveau de la grande faune dans le secteur de L'Anse-à-Valleau, il y a trois (3) espèces principales, l'orignal, le cerf de Virginie et l'ours. Dans le cas du cerf et de l'ours, c'est des espèces qui tolèrent très bien les activités humaines; à plusieurs reprises, dans le secteur de Rivière-au-Renard, où trois (3) éoliennes sont déjà installées, on observe des cerfs à proximité des éoliennes.

2495 Dans le cas de l'orignal, qui est l'espèce dont monsieur parle spécifiquement, l'orignal est un animal qui s'accommode très bien des zones de déboisement, une alternance entre des zones ouvertes et des zones fermées. Le parc éolien va créer de nouvelles zones comme ça, qui seront ouvertes, et il va profiter de nouvelles zones d'alimentation.

2500 Au niveau du bruit, sur ces grands mammifères, actuellement, c'est sûr que dans la littérature, lorsqu'on consulte la littérature au niveau de l'impact du bruit sur ces grands mammifères, peu d'informations sont disponibles, mais on peut se permettre une comparaison avec les bovins, puisqu'en Europe, il y a beaucoup de champs d'éoliennes qui sont installées en champs, et les bovins circulent régulièrement, sont présents dans le secteur, et il ne semble pas y avoir d'impact comme tel.

Voilà, merci.

2505 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

Merci, madame Castonguay.

2510 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Fournier, est-ce que vous avez une deuxième question?

2515 **PAR M. NELSON FOURNIER:**

Ça va.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2520

MARC CARON

2525 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'inviterais maintenant monsieur Marc Caron.

Bonsoir monsieur Caron.

2530

PAR M. MARC CARON:

Bonsoir madame, bonsoir monsieur. J'ai une remarque pour la Commission.

2535

Quatre-vingt-dix pour cent (90 %) de la population concernée par l'étude d'impact maîtrise le français, ne maîtrise pas l'anglais; ça prendrait une traduction pour les interlocuteurs qu'il va y avoir en anglais, pour qu'on puisse comprendre nous aussi.

2540 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je suis d'accord avec vous. C'est une requête qu'il nous a été demandé de lire la lettre qui a été envoyée au ministre, elle est déposée au registre, donc vous pouvez la consulter. On va essayer d'avoir une traduction de cette lettre, pour que les gens puissent la lire, aient le loisir de la lire.

2545

PAR M. MARC CARON:

Merci.

2550 Bon, ma première question, le projet s'appuie sur des valeurs de transparence. À combien l'énergie produite est-elle vendue à Hydro-Québec.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2555 Combien d'énergie produite?

PAR M. MARC CARON:

Non.

2560

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pourriez-vous répéter votre question.

2565 **PAR M. MARC CARON:**

Oui. Le projet s'appuie sur des valeurs de transparence. À combien l'énergie produite par les éoliennes sera vendue à Hydro-Québec; les appels d'offres ont été faits, c'est devenu public.

2570

PAR LA PRÉSIDENTE:

D'accord.

2575 Monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

2580 Madame la Présidente, Hydro-Québec a rendu public les soumissions qui ont été retenues, Hydro-Québec a établi que le prix moyen de l'ensemble des projets était de six virgule cinq sous du kilowatt (6,5 ¢/kWh).

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2585 Vous permettez, monsieur Dufort, juste pour compléter l'information pour monsieur Caron.

2590

À ce taux par kilowattheure, c'est quoi la quantité d'énergie en moyenne par année que vous allez fournir au réseau d'Hydro-Québec, et avec ce taux, ça représente quoi comme envergure financière de la vente de cette énergie.

C'est ça la question qui vous intéresse, monsieur Caron?

2595

PAR M. MARC CARON:

Oui.

2600

PAR M. GUY DUFORT:

Pour le site de Anse-à-Valleau spécialement? Je vais faire un petit calcul et je vais vous le communiquer, parce que c'est une petite formule que je vas utiliser, mais je vous communiquerai cette information-là, en tenant compte d'un facteur d'utilisation qui est inscrit dans l'étude d'impact, qui est je pense de trente-sept pour cent (37 %), et avec le prix moyen qu'a publié Hydro-Québec de six virgule cinq sous du kilowatt (6,5 ¢/kWh). Je vous fournirai l'information dans quelques minutes, monsieur.

2605

PAR M. MARC CARON:

2610

On parle de prix moyen. On sait qu'Hydro-Québec vend de l'énergie à plusieurs taux, tout dépendant de la demande, de la saison, tout dépendant de la demande.

Est-ce qu'il y a plusieurs taux d'achat de l'énergie?

2615

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Dufort.

2620

PAR M. GUY DUFORT:

Je ne comprends pas très bien la question.

2625

Je pense que le prix moyen qui a été rendu public par Hydro-Québec est l'ensemble des prix qu'Hydro-Québec va payer pour l'énergie qu'elle va acheter; alors ce n'est pas nécessairement le prix de chacun des projets, c'est le prix moyen de l'ensemble des soumissions qui ont été retenues par Hydro-Québec.

2630

PAR LA PRÉSIDENTE:

Je pense qu'Hydro-Québec charge différents tarifs, dépendamment des créneaux ou des industries, mais le prix – c'est le prix de vente que vous voulez?

PAR M. MARC CARON:

Le prix de vente. S'il y a un prix moyen de vente, il y a un prix minimum et il y a un prix maximum, il y a un prix moyen.

2635

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Monsieur Caron, juste pour comprendre, vous parlez du prix de vente...

2640

PAR M. MARC CARON:

De l'énergie produite par Cartier.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2645

Le prix de vente de Cartier à Hydro-Québec ou le prix de vente d'Hydro-Québec à ses clients?

PAR M. MARC CARON:

2650

Non. Hydro-Québec...

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2655

D'accord, le prix de vente de Cartier à Hydro-Québec.

PAR M. MARC CARON:

2660

Oui.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Merci.

2665

PAR LA PRÉSIDENTE:

Alors monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

2670

Eh bien, si j'ai bien compris la question, c'est que monsieur Caron voudrait savoir le prix que nous, nous vendons l'énergie.

2675 Madame, nous ne donnerons pas ce prix, il s'agit d'un prix confidentiel, nous avons des concurrents dans le marché, nous seront bientôt ici en compétition éventuellement pour un prochain mille mégawatts (1000 MW), et nous ne donnerons pas ce prix publiquement.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2680 La Commission va regarder ça en délibéré, pour savoir si nous devons exiger cette réponse, et on vous reviendra avec ça.

PAR M. GUY DUFORT:

2685 Mais madame, si vous le permettez, nous pourrions vous déposer, à la Commission, le contrat avec Hydro-Québec, sous pli confidentiel.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2690 Oui, s'il vous plaît.

PAR M. GUY DUFORT:

2695 Ce sera fait, madame.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

2700 Le Bureau d'audiences publiques a une procédure pour les documents qui sont déposés sous allégation de confidentialité, et je vais vous expliquer immédiatement la procédure, pour ne pas qu'il y ait de confusion.

2705 En premier lieu, la Commission examine le document et regarde s'il y a de l'information d'intérêt public; s'il n'y a pas d'information d'intérêt public, elle retourne le document au promoteur. S'il y a, d'après le jugement de la Commission, de l'information publique, elle en informe le promoteur et c'est à lui, à ce moment-là, il a le privilège de donner à la Commission les raisons pour lesquelles il considère qu'on lui causerait préjudice si on rendait le document public.

2710 Alors nous allons vous tenir au courant, tout ça se fait en général par écrit, donc vous serez informé des différentes étapes de cette procédure et du cheminement que la Commission prendra. Vous serez informé, c'est certain, des décisions de la Commission.

2715 Mais le promoteur vient de nous dire que cette information-là, lui, il la jugeait confidentielle.

PAR M. MARC CARON:

2720 Nous sommes en Gaspésie, nous sommes sur le troisième projet éolien, il y a eu le projet Le Nordais, en 98, à Cap-Chat, il y a le projet de 3Ci à Murdochville, on est toujours sous le pli de la confidentialité. On est venu développer ou envelopper la Gaspésie, ça prend de la transparence.

2725 Si on veut réussir ce projet qui est nécessaire, pas seulement qu'aux Gaspésiens, à tout l'environnement de la planète, ça prend de la transparence.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2730 Monsieur Caron, vous permettez une petite question.

Vous dites que le prix moyen, qui est six virgule quelques cents le kilowattheure pour l'ensemble, pour le parc qui nous concerne, ça ne répond pas à votre question, vous aimeriez avoir le prix précisément chargé pour chaque projet?

2735 **PAR M. MARC CARON:**

Oui. On est sur le projet d'Anse-à-Valleau, on sait que Cartier énergie a obtenu le contrat par appel d'offres, a obtenu la permission d'installer six (6) parcs éoliens en Gaspésie, c'est plusieurs mégawatts, c'est sept cent cinquante mégawatts (750 MW), c'est une belle production.

2740 En comparatif, dans l'économie, je vais vous donner un exemple, en comparatif, dans l'économie gaspésienne, un bâtiment de pêche d'une valeur d'un million et demi (1 ½ M \$), un bateau en fibre de verre de soixante pieds (60 pi), astheure ils sont en fer, une soixantaine de pieds, a des retombées économiques d'environ, sur un crevettier qui a un million de livres (1 M lb) de crevettes à pêcher, il y a des retombées économiques de six cent mille dollars par année (600 000 \$/an), là, et ça dure longtemps, tu sais.

2750 C'est important, on vit dans un système monétaire, ici en Amérique, on l'accepte, il faut vivre avec; on a besoin de fric comme tous les autres et là, en Gaspésie, venez pas ici pour faire du fric sur notre dos, parce que la population est âgée et vieillissante, si on veut, ça prend en harmonie et il y a de la place pour des gens de bonne foi, ici.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2755 D'accord.

Mais on aura quand même l'information sur la base de prix moyen, concernant le volume de vente par année.

2760 **PAR M. GUY DUFORT:**

Je pourrais vous le communiquer immédiatement, monsieur le Commissaire. C'est basé sur le prix moyen de six virgule cinq sous du kilowatt (6,5 ¢/kWh), et aussi basé sur un facteur d'utilisation de trente-sept pour cent (37 %), comme il est mentionné dans l'étude d'impact, les revenus bruts que générera le parc éolien de Anse-à-Valleau sera de vingt et un millions cent soixante-quinze mille dollars et quelques peanuts au bout, là.

2765 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

2770 Merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2775 Monsieur Caron, avez-vous une autre question?

PAR M. MARC CARON:

Oui, j'ai une autre question, j'aimerais revenir, un peu semblable mais différente de la question de monsieur Fournier, sur l'étude d'impact sur la cohabitation du parc éolien, des parcs éoliens et du roi de nos forêts, notre grand cervidé, l'orignal.

2780 Selon moi, on peut pas comparer un bovin à un orignal, c'est différent, c'est pas la même bête; c'est pas la même bête, c'est pas le même environnement. C'est le roi de notre forêt.

2785 Et puis si le roi de notre forêt n'accepte pas les bruits des ondes, bien, il va se déplacer du côté du sud, le nord va perdre encore, le gibier va s'en aller de l'autre côté, on n'en aura plus encore. C'est déjà arrivé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2790 Avez-vous une question, monsieur Caron, s'il vous plaît.

PAR M. MARC CARON:

2795 Est-ce que l'étude va s'approfondir en ce qui a trait au grand cervidé, le roi de nos forêts, l'orignal.

2800 On va ailleurs, on va sur la planète Mars, on en voit des études, ils mettent des colliers sur les bêtes pour les suivre, pour savoir quelle est leur migration, on peut les suivre, il faut faire quelque chose. C'est pas des bovins; le bovin, tu le mets dans un clos et il reste là, lui. Mais l'orignal, c'est la liberté totale.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2805 Est-ce que vous me permettez, madame la Présidente, de reprendre la question de monsieur Caron et l'adresser à monsieur Pelletier.

À partir de ce que vous connaissez des moeurs, du comportement de l'original en rapport avec le bruit et toutes sortes de sources sonores, et son comportement près des autoroutes, etc.,
2810 vous avez évoqué ça tantôt, comment réagissez-vous à ce que madame Castonguay a dit il y a un instant, concernant les impacts possibles sur les grands mammifères et l'original en particulier.

PAR M. CLAUDEL PELLETIER:

2815 Oui. Bon, on a, nous autres aussi, essayé de documenter ça ou de vérifier ça dans la littérature, pour savoir un peu comment juger l'étude d'impact, et puis c'est vrai qu'effectivement, il y a pas grand-chose dans la littérature.

Il y a eu, par exemple, ce qui se rapproche le plus, des vols à basse altitude sur le caribou dans le Nord, faits par les militaires. Les militaires ont fait plusieurs études sur le bruit, et
2820 puis il y a pas rien vraiment qui ressort de clair.

Sur le bruit comme des éoliennes, qui est un peu intermittent mais en même temps, c'est plus de fréquences qu'un bruit strident, si on veut, c'est quoi l'impact, est-ce que les orignaux vont se déplacer ou pas se déplacer, il y a pas vraiment de choses de faites claires là-dessus.
2825

Ce qu'on a regardé plus, c'est au niveau de l'habitat, là on parle d'à peu près des déboisements d'un hectare (1 ha), morcelés sur quand même une grande superficie, où la végétation va repousser, on pense pas que c'est des impacts majeurs sur les orignaux, si on compare par exemple avec le déboisement en forêt publique.
2830

Après ça, tantôt, je disais qu'on avait regardé les habitats légaux, et puis on les a discartés déjà dans le plan de développement, dans le plan régional, c'est-à-dire qu'on a positionné les possibilités en dehors des habitats essentiels.
2835

Bon, ça fait qu'il reste la question du bruit. Est-ce que ça a un impact, je peux pas dire oui, ni non, je le sais pas.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2840 Je demanderais à madame Martel, est-ce que c'est habituel, dans les directives, pas nécessairement pour ce genre de projet, ça peut être aussi pour des barrages, d'autres projets hydroélectriques, de demander une étude de déplacement de la faune?

2845 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Non, c'est pas habituel. Dans le cas de la directive sur les éoliennes, c'est pas quelque chose qui était demandé, et dans le cas spécifique des projets d'éoliennes, les enjeux environnementaux qui étaient prévisibles par le ministère de l'Environnement, qui étaient identifiées lors de l'avis de projet, la grande faune était pas un des enjeux qui avait été identifié.

Par contre, l'impact sur les chasseurs est quelque chose qui nous préoccupait davantage, comment ça allait être perçu par les chasseurs. Mais pour ce qui est de l'impact sur la faune comme telle, c'était pas identifié comme un enjeu, contrairement aux oiseaux.

2855

PAR LA PRÉSIDENTE:

Monsieur Pelletier, vous aviez quelque chose à ajouter?

2860 **PAR M. CLAUDEL PELLETIER:**

Oui. Une des choses, c'est parce que le commentaire de madame me fait réagir un petit peu, il y a aussi l'accès. C'est-à-dire que si par exemple les chasseurs ont plus accès pour aller chasser au travers des éoliennes dans le parc, bien ça, c'est un autre problème. Mais c'est pas relié au bruit. C'est juste l'élément que je voulais rajouter.

2865

Nous on pense, en tout cas ce qu'on nous a dit, c'est qu'il allait pas y avoir d'obstruction aux accès, un coup que le parc va être en production.

2870 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

Monsieur Samak.

2875

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Juste pour clarifier, madame Martel, les grands mammifères n'ont pas fait l'objet de demande précise dans ce qui a été requis du promoteur, parce qu'après examen fait, vous avez décidé, le ministère a décidé que c'est pas l'objet d'une préoccupation ou par omission, juste pour comprendre?

2880

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

2885 Alors j'ai pas été tellement claire, je vois.

2890 C'est que j'ai d'abord parlé de la directive, dans la directive on a des éléments qui sont plus généraux, qui demandent certains types d'inventaires qui fonctionnent davantage par habitat et non par suivi de population, qui souvent sont des études qui dépassent de beaucoup le cadre réalisable dans une étude d'impact, et qui sont pas nécessairement nécessaires. L'approche par habitat est celle qui est privilégiée en général, pour évaluer un impact, sauf cas particuliers, par exemple dans le cas des oiseaux dans le cas des éoliennes, où on veut plus de documentation, on veut un suivi.

2895 Donc la directive, de façon générale, demande une identification des différents enjeux. Lorsque je vous ai parlé que pour nous, c'était pas un enjeu, c'est plutôt l'analyse que faisait, à prime abord, suite à la réception de l'avis de projet et les premiers éléments sur le projet, c'était pas identifié comme étant un enjeu principal.

2900 Mais c'est pas contenu dans la directive comme telle, c'est vraiment plus l'analyse préliminaire qu'on fait du projet, et qui va se compléter au fur et à mesure de l'évaluation du projet.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2905 Donc on peut dire que les conclusions de l'initiateur du projet sont concordantes avec votre analyse pour préparer la directive, à l'effet que les grands mammifères ne sont pas un enjeu majeur pour le projet; c'est ça?

2910 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Répétez la question, s'il vous plaît. Je suis pas sûre de...

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2915 Alors j'ai dit, donc dans la préparation de la directive, vous avez décidé que les grands mammifères ne sont pas un enjeu majeur pour le projet. Le promoteur arrive à la conclusion qu'il y a pas d'impact majeur sur les grands mammifères.

2920 Donc les conclusions que le promoteur du projet nous présente sont cohérentes avec votre conclusion en préparant la directive, que les grands mammifères ne sont pas un enjeu majeur.

PAR Mme NATHALIE MARTEL:

2925 Je répète. Au niveau de la directive, on parle de façon générale qu'on veut une description du milieu et des impacts qu'il pourrait y avoir, entre autres la faune. On fonctionnait par identification d'enjeux particuliers, dans la directive.

2930 C'est nous, je vous parle de l'analyse que fait, des analyses en consultation avec par exemple monsieur Pelletier, qu'on a comme établi que la faune nous apparaissait pas comme un enjeu préoccupant, la grande faune, comme un enjeu très préoccupant dans ce dossier-là.

2935 Mais comme je vous dis, par contre, l'aspect chasse nous préoccupe un peu plus que la grande faune.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2940 J'ai compris ça.

Et à la lumière de ce que je viens de comprendre de ce que vous avez dit, est-ce que c'est cohérent ou c'est pas cohérent avec la conclusion de l'initiateur du projet, en ce qui concerne les grands mammifères?

2945 **PAR Mme NATHALIE MARTEL:**

Oui, présentement, on va dans le même sens, oui. Mais l'analyse est pas terminée.

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

2950 Très bien, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2955 Madame Mbatika.

PAR LA COMMISSAIRE MBATIKA:

2960 Une question à monsieur Dufort.

Est-ce que les chasseurs avaient été consultés? Lors de vos séances d'information à la population, est-ce que vous avez consulté la Fondation québécoise des chasseurs?

PAR M. GUY DUFORT:

2965 Non, madame Mbatika, nous n'avons pas consulté précisément la Fédération québécoise des chasseurs.

2970 Mais par contre, lors de toute notre consultation publique que nous avons faite ici dans le milieu, nous avons tenu ici des consultations publiques, nous avons rencontré des chasseurs, tout spécialement les chasseurs qui sont sur le territoire de Anse-à-Valleau, et nous avons des contacts très réguliers, et ils nous ont communiqué quelles étaient leurs préoccupations.

2975 Et on nous a communiqué aussi que la chasse était, et j'emploie le mot qu'on nous avait donné à ce moment-là, on nous avait dit, monsieur Dufort, la chasse ici est presque une religion; en cette période-là, c'est comme si, les gens, c'était très très important. On a compris quel était le grand enjeu de cette culture, que j'oserais utiliser, de cette culture de cette partie-ci de la Gaspésie, nous l'avons très bien compris.

PAR LA PRÉSIDENTE:

2980 Merci. Pour le verbatim, c'est la Fédération québécoise de la faune et non des chasseurs.

2985 Monsieur Caron, si vous avez d'autres questions, je vous inviterais à vous réinscrire, s'il vous plaît, parce que j'ai d'autres personnes sur le registre.

PAR M. MARC CARON:

2990 Merci, madame la Présidente.

FRANCIS BERNATCHEZ

2995 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'invite à nouveau monsieur Francis Bernatchez, s'il vous plaît.

Rebonsoir.

3000 **PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:**

3005 Rebonsoir. Avant de discuter d'un nouveau plan B, j'aimerais discuter de la carte 5, carte de visibilité du parc éolien qui a été déposée le 9 mai. Ma question...

PAR LA PRÉSIDENTE:

Attendez, il faut d'abord déterminer quelle carte...

3010 **PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:**

Je crois que c'est la carte 5.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3015

... parce que j'aimerais qu'on la mette à l'écran, parce que moi, j'étais pas là à la période d'information.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

3020

Non, elle était pas là non plus à la période d'information, elle a été déposée dernièrement, le 9 mai.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3025

Alors c'est dans le document qui a été déposé le 9 mai?

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

3030

Oui. On avait demandé, à la période d'information, de déposer une carte avec le couvert végétal, et ça a été déposé, ça a été déposé le 9 mai au BAPE, au ministère de l'Environnement je veux dire, excusez-moi.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3035

Il y a plusieurs cartes 5. 5.1?

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

3040

Ça se peut que ce soit 5.1.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3045

Vous voulez la carte de, qui montre?

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

C'est la carte de visibilité des éoliennes, sur le paysage.

3050

PAR M. PATRICK HENN:

Madame la Présidente, si vous me permettez, c'est bien la 5.1. Et elle est affichée présentement à l'écran.

3055 **PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:**

OK. Ma question est la suivante: Tenant compte qu'une éolienne, le mât a quatre-vingts mètres (80 m) de haut, les pales, elles ont je pense, je me souviens plus quelle hauteur, soixante mètres (60 m) de haut, ça donne cent quarante mètres (140 m) de haut, et le couvert végétal, ça prend des arbres hauts, on n'est pas en Colombie-Britannique, et on sait que les éoliennes sont sur le dessus des montagnes.

3065 Si on regarde la carte de visibilité, je me demande comment Cartier ou Pesca ont pu déterminer que, si on voit le corridor de la 132, tout le long, pour la carte de visibilité, c'est entre seize (16) et quarante-sept (47) éoliennes, le secteur vert, qui est visible des différents points de vue.

3070 Comment on peut déterminer qu'il y a peu d'impact sur la route 132, comme on voit, c'est tout diminué, et juste à côté, lorsqu'on débarque de l'auto, on tombe à seize (16) à quarante-sept (47) éoliennes qu'on peut voir. Juste sur le bord de la 132, par pur hasard, il y a pratiquement pas d'impact visuel.

3075 Je demanderais comment on peut expliquer, vu la hauteur des éoliennes, vu que c'est sur le dessus des montagnes, on parle, moi je suis plus habitué en pieds, quatre cent quelques pieds de haut, quatre cent cinquante pieds (450 pi) de haut, comment qu'on peut déterminer qu'on voit rien ou pratiquement rien, sur les éoliennes, sur le bord de la 132. Surtout dans l'industrie touristique, il y a au-dessus de quatre cent mille (400 000) touristes qui passent là.

3080 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors j'aimerais poser la question au promoteur, vous avez passé un jugement par rapport à l'évaluation de l'impact, de la force de l'impact, de son envergure, nous expliquer d'abord quel est-il, qu'est-ce que vous avez passé comme jugement dans les différents tableaux ici, et nous expliquer pourquoi vous avez considéré que c'était un impact faible.

3085 **PAR M. GUY DUFORT:**

3090 Madame la Présidente, j'aimerais apporter une correction aux propos de monsieur Bernatchez et ensuite, avec votre autorisation, j'aimerais que monsieur Patrick Henn fasse une présentation, à savoir comment on établit, comment on a fait l'évaluation des paysages sur le site d'Anse-à-Valleau.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3095 Oui, allez-y.

PAR M. GUY DUFORT:

3100 D'abord, les éoliennes n'auront pas cent quarante mètres (140 m) de haut, on a dit tout à l'heure que la tour qui soutenait les pales avait quatre-vingts mètres (80 m) et la pale elle-même a trente-sept mètres (37 m), donc la hauteur hors tout sera de cent dix-sept mètres (117 m) et non pas de cent quarante mètres (140 m).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3105 D'accord.

Maintenant, est-ce que vous pouvez me dire si l'impact visuel que vous avez considéré, attendez qu'on le retrouve, est-ce que c'est bien faible? Comment vous l'avez qualifié?

3110

PAR M. GUY DUFORT:

Je vais demander à monsieur Henn de répondre à cette question-là.

3115

PAR M. PATRICK HENN:

Madame la Présidente, effectivement, l'impact global a été considéré faible. Je pourrais vous montrer quelques simulations visuelles et tout ça.

3120

C'est pour ça, je me demandais si vous voulez que je réponde à la question de monsieur concernant cette carte-là, premièrement, ou si vous voulez que je passe tout de suite à une présentation avec les simulations.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3125

Je pense que ce serait intéressant, vous avez un montage photographique, c'est ça?

PAR M. PATRICK HENN:

3130

Oui, oui.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pour qu'on puisse voir comment vous en êtes arrivés à la qualification de l'impact faible.

3135

PAR M. PATRICK HENN:

Ça marche. Donc je vais vous présenter ça, ici.

3140 Donc madame la Présidente, c'est la présentation sur les paysages que je vais vous faire. Donc premièrement, décrire le milieu pour commencer, les unités de paysage, des simulations visuelles, des montages photos que nous avons faits, les évaluations des impacts et quelques conclusions.

3145 Donc premièrement, pour ce qui est de l'approche, les étapes, c'est qu'on a premièrement décrit le milieu; on a fait, ensuite de ça, une évaluation d'unités de paysage, une identification, plutôt avec une carte. On a identifié des points de vue stratégiques ou des points de vue qui seraient considérés un peu plus sensibles, pour voir un peu qu'est-ce que ça donnerait.

3150 Et l'évaluation des impacts a été fait, qui est une évaluation qui se base sur la sensibilité des unités de paysage et avec également une évaluation du degré de visibilité des éoliennes dans les paysages, pour évaluer un impact.

3155 Donc au niveau du milieu, à L'Anse-à-Valleau, l'environnement naturel est considéré comme un relief montagneux, accidenté, avec beaucoup d'escarpements. C'est donc un milieu que les gens connaissent comme ça. Il y a des paysages qui sont côtiers, qui sont au nord, il y a un couvert forestier qui est très dense, en fait ici, avec des arbres assez matures. Et il y a également quelques lacs sur le site.

3160 L'environnement bâti et humain est considéré avec une agglomération, c'est le secteur L'Anse-à-Valleau, qui est situé à l'est, et il y a le corridor de la 132. Il y a le site du phare, évidemment. Le domaine est surtout peu densément peuplé, en fait au niveau du domaine, on considère pas le secteur L'Anse-à-Valleau, en fait, qui est à l'extérieur du domaine.

3165 Il y a également des activités de chasse et de pêche, de la villégiature, et le Sentier international des Appalaches et les sentiers de la Pointe-à-la-Renommée, également, complètement au nord du site.

3170 Donc premièrement, les unités de paysage, bon, c'est un élément important dans l'évaluation de paysages, on commence par déterminer ça. Ce sont des unités qui se distinguent vraiment bien par le relief, la végétation, l'utilisation du territoire, également les champs visuels, donc les percées visuelles. Et il y a six (6) unités de paysage qu'on a identifiées sur le site.

3175 Au niveau des points de vue, bon, c'est des points de vue qu'on a considérés selon une visite terrain, en fait qui a été faite l'année passée, et on a identifié des zones qui étaient des endroits où il y avait des vues plus ouvertes sur le domaine, donc c'était des points qui étaient intéressants à considérer pour des simulations visuelles. Et c'est donc les zones qu'on considérait sensibles, donc on voulait voir qu'est-ce que ça donnait, ces endroits-là.

3180 On a également consulté les communautés locales, avec entre autres les rencontres publiques et d'autres rencontres qui ont été faites, pour voir un peu quels étaient les endroits potentiellement sensibles ou les points de vue intéressants à considérer.

Au niveau des unités de paysage, on en a six (6).

3185 Donc il y a le lac Grand-Étang ici, qui est une unité bien précise.

On a une zone 2, la forestière ou lacustre que j'appelle ici, qui est au nord de la 132, qui est délimitée comme ça par des lacs et une partie forêt.

3190 Le corridor de la 132 qui a en fait un escarpement de part et d'autre, ce qui en fait, pour répondre un peu à la question de monsieur Bernatchez, qui fait qu'il y a un escarpement important de part et d'autre, en fait il y a peu de percées visuelles du corridor, à cause de ces escarpements et également d'un couvert forestier.

3195 Nous avons la forestière ici, du côté sud de 132, grand secteur. Et nous avons une unité de paysage côtière qui est, en fait, encore une fois, une unité également avec un escarpement important, qui fait encore une fois que les percées visuelles sont assez restreintes.

3200 On a également le secteur L'Anse-à-Valleau, qui a également une vue sur une partie du domaine, mais seulement ici, sur la partie à l'est complètement.

3205 Donc pour expliquer un peu les simulations visuelles, comment on fonctionne, on utilise un logiciel spécialisé en éolien, Wind Farm, qui permet de positionner les éoliennes dans une photo, en fait en prenant une position bien précise, avec un angle de direction qui est pris avec une boussole.

3210 Donc ici par exemple, on a une photo originale, on est sur la 132, on prend une photo qui est vers, dans ce cas-ci, le sud du domaine du projet, et avec le programme Wind Farm, on est capable de faire une simulation, un dessin technique qu'on appelle, qui considère seulement la topographie et place les éoliennes dans le même paysage, considérant le positionnement exact des éoliennes selon la configuration, la hauteur des éoliennes, les pales et également prend en considération le point et l'angle direct.

3215 Et ensuite, on fait une superposition de ce dessin technique là sur la photo originale. Ce qui nous donne un montage visuel. Donc on peut voir, par exemple, qu'avec le dessin technique, les éoliennes sont superposées, les éoliennes sont placées ici, on peut leur donner une couleur par exemple qui est la plus réaliste possible, et ça donne en fait, avec des comparaisons qu'on a faites avec des parcs éoliens réels et avec des simulations de ces mêmes parcs-là, ça donne quand même une bonne représentation de ce que pourrait être une éolienne dans un paysage.

3220

PAR LA PRÉSIDENTE:

Est-ce que c'est la 132, ça?

3225 **PAR M. PATRICK HENN:**

Oui, ça, c'est la 132, on regarde vers le sud-est.

3230 Donc juste pour donner un exemple, revenir au dessin technique, donc selon la topographie du site et sans la végétation, il y a quelques éoliennes qui seraient visibles, si on parlait par exemple d'un paysage complètement nu. Mais avec le couvert forestier, on voit qu'on aurait peut-être cinq (5) éoliennes de visibles. Bon, il y a celle-là qui l'est toujours, il y en a une autre ici également, et il y a une pale qui est visible également ici.

3235 Donc pour donner d'autres exemples de simulation visuelle, on est ici au secteur L'Anse-à-Valleau, donc on regarde vers le site. Ici, en fait c'est important de mentionner qu'il y a deux (2) éoliennes derrière cette montagne, qui sont pas exactement sur la montagne, c'est pour ça qu'on ne les voit pas, elles sont derrière, donc la vue est bloquée. Par contre, il faudrait mentionner que si on se reculait un peu, c'est-à-dire si on allait un peu vers l'est, dans le secteur
3240 L'Anse-à-Valleau, probablement que ces éoliennes pourraient être aperçues, étant donné qu'on aurait un meilleur angle de vision au-dessus de la montagne. C'est juste pour donner un exemple.

3245 Donc d'autres montages que nous avons faits, ça c'est sur la 132, donc encore une fois on regarde vers le nord à ce moment-ci du domaine, donc deux (2) éoliennes ici qui sont visibles.

Ça, c'est le site du phare de Pointe-à-la-Renommée, donc encore une fois, comme j'ai montré tantôt sur l'unité de paysage côtier, c'est très escarpé, donc quand on regarde vers le domaine du projet, les vues sont bloquées autant par la topographie que par le couvert forestier.

3250 Ici, c'est une vue ouverte qui a été prise sur la 132 en regardant vers l'ouest. Donc dans ce cas-ci, il y a pas d'éoliennes de visibles.

Ça, c'est la halte routière qui est située complètement à l'ouest du domaine.

3255 On a ici une vue de la 132 en regardant vers l'est, donc ici, trois (3) éoliennes qui sont visibles dans le haut.

Ici, bon, une pale qui est visible à partir de la 132, encore une fois.

3260 Donc on remarque, là on est sur la 132, il y a évidemment beaucoup de prises de la 132, c'est parce que c'est évidemment un corridor très passant et touristique, mais il y a un escarpement important qui fait que les vues sont souvent bloquées. C'est ce qu'on a remarqué, en tout cas, selon nos visites terrain.

3265 Ici, un peu la même chose, une vue ouverte mais il y a pas d'éoliennes dans le paysage.

3270 Et ça, c'est une vue beaucoup plus reculée, à l'ouest. C'était pour voir, ça c'est une vue quand même assez ouverte, une très belle vue, donc on voulait voir s'il y avait quelque chose qui aurait pu être aperçu. En fait, les éoliennes sont derrière cette montagne-ci.

3275 Ça, c'est maintenant une vue, on rentre maintenant dans les terres, on est ici au lac Fame Point. Donc j'ai deux (2) simulations visuelles au lac Fame Point, donc ici il y a une éolienne qui peut être aperçue au bord du lac; il y a ici, elles sont pas très visibles mais il y en a quelques-unes ici. Mais en fait, c'est des éoliennes qui sont à une très grande distance, c'est-à-dire qu'elles sont de l'autre côté de la 132, c'est-à-dire qu'ici, sur le lac ici, on est présentement du côté nord et ce sont des éoliennes qui sont, ici, en fait du côté sud.

3280 Une autre vue dans une autre direction du même lac; dans ce cas-ci, il y a pas d'éoliennes de visibles. Juste une note par rapport à celle-ci, dans la configuration initiale, il y avait en fait deux (2) éoliennes à proximité, je dirais peut-être environ à sept cents-huit cents mètres (700 m-800 m), qui étaient situées dans cette prise de photo, mais avec la nouvelle configuration, ces deux (2) éoliennes-là ne sont plus au pourtour du lac.

3285 Ici, c'est une vue en descendant de la route de Pointe-à-la-Renommée, donc on regarde vers le sud du domaine. Donc encore une fois, des éoliennes visibles au loin, évidemment qu'elle sont en arrière-plan, donc elles sont à une bonne distance, je dirais au moins un kilomètre (1 km) dans ce cas-ci.

3290 Une autre vue de la 132. Et ça, c'est une vue du lac à Julien, encore une fois dans le côté nord du domaine. Et ici, encore une fois, dans la configuration initiale, il y avait cinq (5) éoliennes de visibles, maintenant on est rendu à deux (2) éoliennes de visibles à partir de ce lac.

3295 Et ça, c'est une vue d'un chalet je crois du côté sud de la 132, donc ici, une éolienne de visible.

3300 Donc en gros, comme vous avez mentionné, on évalue l'impact global qui était faible, et c'est pas pour dire qu'il y a pas une sensibilité évidemment au paysage, c'est un milieu quand même naturel, c'est un milieu valorisé pour le tourisme, valorisé pour la villégiature, mais ce qu'on a remarqué, c'est que le relief est très accidenté, c'est montagneux, il y a des escarpements, notamment de part et d'autre de la 132, ce que fait que les percées visuelles sont assez restreintes. Le couvert forestier est important également.

3305 Donc on a un faible degré de visibilité des éoliennes, quand même, de ces endroits. Donc encore une fois, les vues ouvertes sont restreintes, les éoliennes sont souvent à distance, sont en arrière-plan, ne sont pas nécessairement, en fait ne sont jamais proches directement de la 132, les éoliennes sont souvent situées sur des crêtes qui sont pas directement aux abords par exemple de la 132 mais bien sur des crêtes qui sont situées sur une deuxième crête, soit au nord ou soit au sud de la 132.

3310

Et c'est important aussi de mentionner, bon, du côté nord de la 132, qui est un endroit important, en comparant l'ancienne configuration avec la nouvelle, on est passé de trente-huit (38) éoliennes, du côté nord de la 132, à vingt et un (21), avec la configuration finale.

3315 Donc selon ces informations-là, nous, on évalue que c'est effectivement un impact qui est considéré faible et qui est en harmonie également avec le plan d'implantation et d'intégration architectural de la Ville de Gaspé, qui a émis, bon, des recommandations, certaines exigences concernant la visibilité des éoliennes, et le PIA demandait en fait de limiter au plus possible la visibilité de certains endroits, par exemple Pointe-à-la-Renommée, le corridor de la route 132, 3320 L'Anse-à-Valleau également, étant un endroit plus peuplé.

3325 Bon, de Pointe-à-la-Renommée, comme vous avez pu voir, à cause des escarpements, il est pas possible de voir des éoliennes à partir de ce point. Du côté de la route 132, dans certains cas, effectivement, il y a des éoliennes qui sont visibles, mais souvent en deuxième plan ou en arrière-plan.

3330 Et également concernant l'impact visuel plus pour les résidents ou les gens qui sont effectivement sur le site, il y a toujours les distances qui ont été respectées, c'est-à-dire cinq cents mètres (500 m) des chalets et sept cents mètres (700 m) des résidences. Donc encore une fois, pour essayer de minimiser le plus possible les impacts visuels. Ça, c'est des choses qui contribuent également.

Voilà.

3335 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

3340 Quand vous déterminez votre impact, est-ce que vous considérez les utilisateurs qui sont mobiles par rapport à ceux qui sont fixes, comme par exemple les gens qui peuvent voir les éoliennes d'un chalet ou d'une résidence, qui ont un impact plus prononcé, si vous voulez, que ceux qui sont en voiture ou en motoneige; est-ce que vous avez fait la distinction entre les deux (2)?

PAR M. PATRICK HENN:

3345 Il y a une certaine distinction qui est faite dans l'évaluation, effectivement.

3350 Par exemple sur la 132 avec surtout, à ce moment-là, un impact qui est intermittent si on veut ou une fréquence basse, parce que c'est un passage, c'est ponctuel, l'impact est amoindri à cause de ça, contrairement évidemment à des gens en abord d'un lac qui ont une visibilité des éoliennes directement devant chez eux, comme on peut voir par exemple au lac à Julien.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3355 Le montage photographique que vous nous présentez, ça, c'est ajusté par rapport à la nouvelle configuration?

PAR M. PATRICK HENN:

3360 Les montages présentés ici?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui.

3365 **PAR M. PATRICK HENN:**

Oui, oui, tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3370 D'accord.

3375 Est-ce que vous êtes capable d'évaluer, par rapport à ce que vous nous montrez en photos, si ça relève plus d'impact ponctuel, est-ce que vous avez – vous avez sûrement une idée où sont situés les maisons et les chalets, avez-vous regardé qui serait affecté, un pourcentage par rapport au nombre total d'habitations par exemple?

PAR M. PATRICK HENN:

3380 J'ai pas un pourcentage du nombre total d'habitations. On pourrait revenir à deux (2) endroits, qui sont peut-être plus importants dans ce sens, qui sont deux (2) endroits de villégiature, c'est-à-dire deux (2) lacs où il y a des éoliennes qui sont visibles, dans un cas deux (2) éoliennes, dans un autre cas c'était une éolienne.

3385 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et ce serait les seuls endroits?

PAR M. PATRICK HENN:

3390 Donc en termes d'endroits résidentiels avec des éoliennes visibles, il y avait également un chalet avec une éolienne dont on a vu également la simulation plus tôt.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3395

En fait, ce que j'essaie de voir, c'est dans le choix des simulations que vous avez faits, c'était aux endroits que vous considériez qui étaient plus critiques qu'ailleurs?

PAR M. PATRICK HENN:

3400

C'était plus critique qu'ailleurs, également des endroits qui offraient des vues ouvertes sur le site. Donc encore une fois, quand les escarpements sont tellement importants ou le couvert forestier est tellement important, il y avait pas possibilité de voir d'éoliennes, donc ça, c'est pas considéré comme des endroits critiques.

3405

PAR LA PRÉSIDENTE:

3410

Au niveau du sentier de motoneige qui est indiqué sur la carte, ça je pense que c'est dans le document principal, la carte 2.11, ça a pas été soumis à une simulation visuelle, est-ce que vous avez une raison?

PAR M. PATRICK HENN:

3415

Disons que c'était un endroit, en termes de simulation, il y a pas eu de simulation qui a été faite à partir du sentier de motoneige...

PAR LA PRÉSIDENTE:

3420

Il y en a pas non plus, semble-t-il, qui aurait été faite à partir du chemin entre les éoliennes 1 à 14, j'imagine?

PAR M. PATRICK HENN:

3425

Le chemin?

PAR LA PRÉSIDENTE:

Le chemin dont monsieur parlait tout à l'heure.

3430

PAR M. PATRICK HENN:

Le nouveau chemin d'accès?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3435

C'est-à-dire le chemin qui existe. Est-ce qu'il y a des simulations qui ont été faites pour les résidents qui utilisent ce chemin-là?

PAR M. PATRICK HENN:

3440

Si je peux revenir à une simulation, je pourrais vous parler du chemin de Pointe-à-la-Renommée.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3445

Oui.

PAR M. PATRICK HENN:

3450

En fait, il y en avait une, je vais vous montrer. C'est celle-ci. Donc ça, c'est le chemin justement de la Pointe, on est pas très loin du lac Fame Point, dans ce cas-ci on est en haut de la colline.

3455

Encore une fois, en faisant le chemin, ça c'était une vue qui était ouverte, qui permettait donc d'avoir une percée visuelle sur le domaine du côté sud.

Par contre, quand on descendait plus bas, on voit que le chemin descend, à ce moment-là on est vraiment en couvert forestier assez important, donc qui bloquait beaucoup.

3460

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

C'est par l'autre côté, par exemple. Excusez-moi, c'est par l'autre côté, c'est pas la 1 à 18. C'est le côté sud, cette visibilité-là.

3465

PAR LA PRÉSIDENTE:

Vous savez, monsieur, que vous pouvez, dans votre mémoire, présenter finalement si vous êtes d'accord ou pas avec ce qui est présenté dans l'étude d'impact.

3470

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

Oui, oui, tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3475

Parce que finalement, c'est la réponse du promoteur, mais vous pouvez être en accord ou en désaccord avec ça.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

3480

Non, c'est que vous aviez posé la question pour l'éolienne de 1 à 18, et la présentation de cette photo est pour les éoliennes 40 et etc. C'est le côté sud et non pas, la 1 à 18 est sur le côté nord. Et votre question a pas eu de réponse.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3485

D'accord, merci.

Monsieur Samak.

3490

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Oui, monsieur Dufort, monsieur Henn, c'est quoi la méthode que vous avez utilisée pour arriver à la qualification faible.

3495

PAR M. PATRICK HENN:

C'est une méthode, bien la méthode, c'est-à-dire comme j'ai mentionné au début, il y a deux (2) éléments importants. Donc premièrement, il y a une évaluation de la sensibilité de l'unité de paysage, qui est évaluée selon trois (3) critères en fait dans ce cas-ci: La capacité d'absorption du milieu, la capacité d'insertion du milieu et également la valorisation du milieu.

3500

Ensuite, après avoir fait une évaluation de cette unité-là, de la sensibilité, ensuite on rajoute un critère qui est le degré de visibilité des éoliennes dans ce cas-ci, ça pourrait être des visibilités de structures mais dans ce cas-ci, évidemment, on parle d'éoliennes, donc une évaluation du degré de visibilité par rapport à ces unités de paysage là.

3505

Donc ça nous donne finalement, trois plus un (3 + 1), un quatrième critère qui nous permet de faire l'évaluation et d'arriver à une évaluation faible, moyenne, forte.

3510

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

Donc, vous avez des facteurs, vous assignez certains facteurs à chacun et vous multipliez le tout, et vous avez finalement un chiffre que vous dites, entre tel et tel, c'est qualifié comme faible, tel et tel, c'est moyen, tel et tel, c'est fort.

3515

PAR M. PATRICK HENN:

Exactement.

3520

PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:

C'est comme ça, d'accord, merci.

3525

PAR M. PATRICK HENN:

Excusez, madame, je veux juste une précision par rapport aux éoliennes qu'on mentionnait, donc effectivement, il y a des montages des éoliennes 14 ou d'autres éoliennes du côté nord de la 132, je peux vous les remonter si vous voulez, si on voulait parler de la visibilité des éoliennes du côté nord.

3530

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, d'accord. Ici, c'est côté sud, c'est ça?

3535

PAR M. PATRICK HENN:

On regarde du côté sud, mais on est sur le chemin de la Pointe-à-la-Renommée, c'est ça.

3540

Donc ici, ça c'est l'éolienne justement numéro 14 qu'on voit à la droite, qui est à partir du lac Fame Point, donc on regarde vers l'ouest à ce moment-ci, donc on regarde vers la rangée d'éoliennes qui se trouve à l'ouest, qui s'en va vers l'ouest du domaine, du côté nord.

3545

Ça en fait, j'ai pas le dessin technique devant moi, c'est-à-dire le dessin technique qui est fait avec le logiciel Wind Farm, mais ce qu'on pourrait voir, je pourrais le présenter demain si vous voulez, je pourrais le retrouver, c'est qu'il y aurait, sans la végétation, des éoliennes visibles vers là-bas, mais dans ce cas-ci, évidemment le couvert forestier fait un écran, par rapport à toutes les autres qui se retrouvent dans la même direction.

3550

Donc l'autre que j'avais par rapport à ça, je crois qu'elle était plus loin, donc ça c'est les éoliennes, les numéros m'échappent mais c'est au lac à Julien, donc on regarde vers deux (2) éoliennes qui se trouvent encore une fois du côté nord.

3555

C'était cela que j'avais par rapport à deux (2) points qu'on considérait sensibles, étant donné que ce sont des endroits de villégiature.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

3560 J'aimerais demander, la Ville de Gaspé, vous semblez avoir un PIA, dans ce cas-ci; est-ce que c'est possible d'abord d'avoir le dépôt du document?

PAR M. JOCELYN VILLENEUVE:

3565 Oui, madame la Présidente.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3570 Et quand vous avez procédé à l'adoption du PIA, est-ce qu'il y a eu une consultation du public?

PAR M. JOCELYN VILLENEUVE:

3575 Oui, il y a eu une consultation du public au niveau de l'adoption du PIA. Et puis c'est ça, ça fait à peu près six (6) mois qu'il est en vigueur, à la Ville de Gaspé.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3580 Et sur votre comité d'urbanisme, qu'est-ce que vous avez comme expertise?

PAR M. JOCELYN VILLENEUVE:

3585 Bien tout d'abord, avant de concevoir le PIA, on avait fait une table, un comité sur l'éolienne, où est-ce qu'on avait à la même table disons quelqu'un qui pouvait représenter le tourisme, quelqu'un qui pouvait représenter l'éolien, au niveau du Technocentre éolien, on avait le directeur du Technocentre. Également, on avait deux (2) membres du comité consultatif d'urbanisme et deux (2) élus municipaux, si je ne me trompe.

3590 Donc là, on a fait une réflexion autour du domaine de l'éolien. Suite à ça, on est arrivé pas à un consensus unanime mais, en tout cas, une réflexion au niveau d'un éventuel projet de règlement. Ensuite, ça a été déposé au comité consultatif d'urbanisme qui, eux, ont fait une recommandation officielle au conseil municipal.

3595 Bon, ça s'est basé beaucoup sur le PRD, le Plan régional de développement du MRN, au niveau éolien.

3600 Également, on a pris d'autres exemples de règlements municipaux qui pouvaient exister dans d'autres municipalités. Mais il faut dire aussi qu'il y avait pas une masse de règlements types qu'on pouvait se baser.

Et puis ce qu'on a essayé d'identifier, c'est les éléments qui pouvaient plus préoccuper les citoyens ou ceux qu'on avait mis autour d'une table.

Donc je vais vous déposer officiellement ce document-là.

3605 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'aimerais aussi avoir la liste des préoccupations principales des gens, quand vous avez fait votre consultation; est-ce que c'est possible?

3610 **PAR M. JOCELYN VILLENEUVE:**

Non. Bien, il existe pas de liste officielle. Ce qu'il y a eu, c'est un comité de travail, dans le fond, pour rédiger ce document-là et ensuite, ça l'a été à un comité éolien, ensuite ça a été sur mon CCU et ensuite, ça a été au conseil.

3615

Donc il y a eu une certaine évolution, au niveau du document de travail, avant l'adoption.

Mais quand même, on peut voir les deux (2) préoccupations, qui sont les deux (2) objectifs qu'on retrouve à l'intérieur du PIA. Il y a deux (2) objectifs principaux, et il y a des critères d'évaluation qui sont énumérés là-dedans, que le projet du promoteur devra rencontrer pour se voir émettre un permis de construction. Donc tout ça et l'adoption du règlement final, entre autres.

3620

Est-ce que vous désireriez que j'apporte peut-être une précision au niveau du type de règlement?

3625

PAR LA PRÉSIDENTE:

Oui, s'il vous plaît.

3630

PAR M. JOCELYN VILLENEUVE:

OK. Au niveau de la Ville, on a le Règlement de zonage qui va dire dans quelle zone on peut ou on peut pas, dans le fond qui est normatif, qui a aucune discrétion. Donc on a décidé quelles zones, à l'intérieur de notre municipalité, où est-ce qu'on voulait qu'il puisse y avoir l'usage éolien.

3635

Mais au niveau de l'implantation et de la façon de l'implanter, on a opté pour un règlement dit discrétionnaire, donc un PIA, c'est des objectifs et des critères d'évaluation.

3640

Donc le projet, le promoteur devra faire la démonstration, un peu comme une étude d'impact, au niveau du comité consultatif d'urbanisme, que son projet rencontre ces préoccupations que le conseil avait établies dans son règlement. Donc il y aura des démonstrations visuelles de ce type-là à faire, parce qu'une des grosses préoccupations, parce qu'un des objectifs, c'est de préserver, de minimiser les impacts visuels. Donc il aura à faire

3645

cette démonstration-là au Comité consultatif d'urbanisme qui lui, par la suite, va faire ses recommandations au conseil municipal. Et le conseil municipal va décider si le projet est accepté ou pas. Et par la suite, le fonctionnaire pourra émettre un permis de construction.

3650 Et même, s'il y a des demandes, le conseil municipal pourrait consulter la population sur le projet, avant de prendre sa décision. Donc c'est un droit de regard beaucoup sur le projet, au lieu d'être des normes fixées sans avoir trop trop de balises ou savoir sur quoi s'enligner.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3655 Merci.

Ça va, monsieur Bernatchez?

3660 **PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:**

Ça va tout à fait.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3665 Vous pouvez vous réinscrire, j'ai encore des noms.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

3670 Ah oui. Bien, j'avais posé une question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3675 Oui, posez une autre question, oui.

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

3680 La seconde question, c'est au sujet de la ligne de transport. On sait que la ligne de transport passe justement par le chemin d'accès, parce qu'elle est souterraine, le chemin d'accès que j'ai discuté tout à l'heure, lors de ma première intervention, qui vient rejoindre la ligne principale qui est aérienne.

3685 Et les deux (2) parcs, de chaque côté, du côté nord, les éoliennes du côté nord, de chaque côté du lac de Pointe-à-la-Renommée, du lac de la Dame, où va passer la ligne de transport, s'ils ne peuvent pas passer dans ce coin-là, et souterraine, s'il y a pas d'accès de l'autre côté, puisque les propriétés traversent la 132 et se trouvent sur la montagne, partent de la mer et se retrouvent jusqu'au flanc de montagne, de l'autre côté, donnant aucun accès pour la ligne de transport, comment vont-ils passer leur ligne de transport.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3690

Vous parlez d'un plan B aussi?

PAR M. FRANCIS BERNATCHEZ:

3695

Un plan B aussi.

PAR M. GUY DUFORT:

3700

Alors si je comprends bien, c'est comment nous allons faire le tracé advenant que nous devons évaluer un plan B, si je comprends bien?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3705

C'est ça.

PAR M. GUY DUFORT:

Alors monsieur Bouchard, s'il vous plaît.

3710

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Bon, excusez-moi. C'est une question très hypothétique, mais je vais faire une hypothèse pour vous, pour vous expliquer comment ça va se passer.

3715

Si on peut pas passer par ce chemin-ci pour aller rejoindre la route qu'on parle, le chemin de la Renommée, ce qu'on va faire, et supposons que je prends un chemin hypothétique, parce que c'est comme je vous dis, disons qu'il y a un chemin potentiel ici, qui est un chemin de VTT je crois, qui monte, et disons que ce chemin serait la solution, ce qu'on va faire, c'est qu'on va prendre les lignes souterraines, on va les ramener ici, on va faire la même chose ici, et on va traverser la route, et on va se promener ici, on va trouver un chemin pour transporter de l'autre côté.

3720

Parce qu'il y aussi, ici, le chemin qu'ils appellent le chemin du Syndicat, qui monte en haut et qui va pouvoir aller rejoindre par les routes qu'on voit, existantes, venir rejoindre ici la sous-station.

3725

Donc ce que je veux vous mentionner par là, c'est que s'il est impossible de passer par là, il est possible de prendre une autre alternative. Mais encore-là, je veux rementionner que c'est l'alternative qui nous a semblé avoir le moins d'impact.

3730

MARC CARON

PAR LA PRÉSIDENTE:

3735

J'inviterais maintenant monsieur Marc Caron.

PAR M. MARC CARON:

3740

Madame la Commissaire, madame, monsieur, bon, connaissant, tout à l'heure il y a eu la question, quelle est la production estimée en temps annuel, la réponse a été de trente-sept pour cent (37 %), est-ce que cette évaluation est une production, est évaluée sur une production au minimum ou au maximum?

3745

Connaissant, on a eu dernièrement les résultats de la mise en marche du neuf mégawatts (9 MW) de production sur mont Copper, Murdochville, et la production a été de cinquante-cinq pour cent (55 %) annuelle, la technologie a avancé, les machines sont plus performantes. Autrement dit, ils avaient évalué une production de trente-cinq pour cent (35 %), ils se ramassent avec une production de cinquante-cinq pour cent (55 %), c'est bon, merveilleux.

3750

Est-ce qu'à trente-sept pour cent (37 %), ce nouveau consortium, ces nouvelles machines, c'est une production estimée au minimum ou au maximum.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3755

Alors monsieur Dufort, est-ce que c'est un scénario pessimiste ou optimiste, à trente-sept pour cent (37 %) ?

PAR M. GUY DUFORT:

3760

Madame la Présidente, j'aimerais que monsieur Bouchard réponde à cette question.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3765

La réponse, c'est un scénario moyen qu'on envisageait. Et je mentionnerais même la chose suivante, c'était le scénario basé sur l'implantation qu'on avait anciennement.

3770

Suite, afin de respecter certaines distances, certains paysages et tout ça, on a été obligé de déplacer des éoliennes, et le facteur d'utilisation et le facteur de production du parc a diminué un petit peu avec ça. Si on compare les deux (2) scénarios, vous allez voir qu'on a quitté les zones rouges pour s'en aller vers des zones moins rouges. Et c'était notre façon d'écouter les gens qui étaient alentour.

3775 Donc le facteur qu'on a là, c'est le facteur qu'on pense réaliste qu'on va avoir avec ce site-là.

3780 Si on veut comparer avec Murdochville, c'est un site différent, c'est des éoliennes différentes, et je ne veux pas trop parler d'un autre site, comme j'ai pas les vrais chiffres et tout ça, mais ce que je veux dire, c'est que nous, notre évaluation de notre site, c'est environ trente-sept pour cent (37 %), en moyenne. Donc annuellement, année par année, on devrait avoir trente-sept pour cent (37 %) de facteur d'utilisation.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3785 Merci.

Votre deuxième question.

PAR M. MARC CARON:

3790 Lors de l'annonce par le Premier Ministre, monsieur Charest, de l'implantation de cette industrie en Gaspésie, le PDG d'Hydro-Québec de l'époque, monsieur André Caillé, était présent; monsieur Caillé a annoncé qu'Hydro-Québec allait investir huit cents millions (800 M \$) pour conforter son réseau de transport, pour accueillir cette nouvelle énergie sur son réseau. Cela, 3795 cet investissement de huit cents millions de dollars (800 M \$) au réseau, dans l'annonce du Premier Ministre, faisait partie de notre développement, des possibilités économiques pour notre région.

3800 Monsieur Dufort parlait tout à l'heure qu'il allait y avoir une ligne de transport à construire. Est-ce que c'est Hydro-Québec ou Cartier énergie qui va conforter le réseau de transport d'Hydro-Québec, ou c'est Hydro-Québec? Moi, ce que j'ai compris à la conférence de presse, Hydro-Québec investissait huit cents millions (800 M \$), on parle de ligne de transport, est-ce que c'est à la charge du promoteur ou c'est à la charge d'Hydro-Québec.

3805 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Dufort.

PAR M. GUY DUFORT:

3810 Madame, je vais confier la parole à monsieur Bouchard qui s'occupe de ces questions-là chez Cartier.

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3815

Madame la Commissaire, la ligne que nous prévoyons part du poste que je vous ai montré tantôt et va circuler en forêt et va se rendre au réseau d'Hydro-Québec. Normalement, Hydro-Québec va construire toutes les lignes pour raccorder tous les parcs qui vont être installés en Gaspésie.

3820

Ceci est une proposition que nous avons fait à Hydro-Québec, parce qu'Hydro-Québec n'avait pas l'intention de nous raccorder à leur réseau existant par ça, et nous, dans le prix qu'on leur a proposé, on a inclus la construction de cette ligne-là. Mais c'est une exception à tout l'appel d'offres, et Hydro-Québec a retenu notre alternative parce qu'ils la trouvaient viable. C'est ça.

3825

PAR LA PRÉSIDENTE:

Pourquoi Hydro-Québec voulait pas la construire, cette ligne?

3830

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Parce que dans les délais pour raccorder en 2006, ils disaient qu'avec leur procédure interne et leur façon de travailler, ils ne pouvaient pas rencontrer les délais serrés qu'on avait. Je crois qu'ils avaient la capacité de le faire dans le temps, mais le délai pour eux était un peu trop court, avec la procédure interne, pour construire une ligne.

3835

PAR LA PRÉSIDENTE:

Et quand on parle du quarante pour cent (40 %) à investir en région, est-ce que vous incluez la construction de cette ligne également?

3840

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Moi, j'inclus, dans le prix que j'ai fait à Hydro-Québec, quarante pour cent (40 %) de la construction inclut le prix de cette ligne.

3845

PAR M. MARC CARON:

C'est nébuleux!

3850

PAR LA PRÉSIDENTE:

Dans quel sens vous considérez que c'est nébuleux?

3855

PAR M. MARC CARON:

3860 C'est vrai qu'on peut pas mêler les annonces politiques, parce que les politiciens changent assez régulièrement! C'est officiel qu'Hydro-Québec s'est annoncée, et quand Hydro-Québec annonce quelque chose, je les connais, ils le font. Ils ont annoncé huit cents millions (800 M \$) d'investissements, s'ils ont négocié le prix, ça change la donne sur le prix.

3865 On se permet de changer les possibilités de production, les possibilités de rentabilité, les possibilités d'intégrer cette industrie en harmonie avec les communautés existantes.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3870 Mais je pense qu'il faudrait peut-être demander à Hydro-Québec quels sont les investissements qu'ils entendaient faire avec huit cents millions (800 M \$).

PAR M. MARC CARON:

La Commission est mandatée pour faire la lumière sur...

3875 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Sur le projet de L'Anse-à-Valleau, pas sur les investissements d'Hydro-Québec.

PAR M. MARC CARON:

3880 Le projet de L'Anse-à-Valleau comprend l'investissement qui est négocié, l'investissement pour le réseau de transport, c'est un réseau qui a une vingtaine de kilomètres?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3885 C'est combien de kilomètres, c'est treize point cinq (13,5 km)?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3890 Quinze kilomètres (15 km).

PAR M. MARC CARON:

3895 Un réseau de quinze kilomètres (15 km), et les coûts de ligne de transport, l'évaluation au kilomètre, je pourrais pas le dire exactement, mais c'est plus qu'un million de dollars par kilomètre (1 M \$/km).

PAR LA PRÉSIDENTE:

3900 Est-ce qu'on pourrait avoir le coût de la construction de cette ligne, s'il vous plaît?

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

3905 Oui, je vas vous fournir le coût exact. Je vais vérifier, je l'ai pas avec moi ici, je vais vérifier dans mes estimés et je vais vous l'amener.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3910 Merci.

PAR M. MARC CARON:

Merci, c'est tout pour aujourd'hui.

3915 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

3920

GEORGES FOURNIER

PAR LA PRÉSIDENTE:

3925 J'inviterais maintenant monsieur Georges Fournier, qui sera notre dernier intervenant ce soir.

Bonsoir monsieur Fournier.

3930 **PAR M. GEORGES FOURNIER:**

Bonsoir madame la Présidente. Ma question a encore rapport avec les lignes et le poste d'intégration.

3935 Est-ce que c'est possible de le situer sur la carte?

PAR LA PRÉSIDENTE:

3940 Vous voulez parler des lignes souterraines?

PAR M. GEORGES FOURNIER:

Des lignes aériennes et de l'intégration de ces lignes aériennes au poste de distribution.

3945 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Madame la Commissaire, je vais vous répondre à la question.

PAR LA PRÉSIDENTE:

3950

Oui. Alors on veut la carte des lignes aériennes et souterraines, et le raccordement.

Et votre question?

3955 **PAR M. GEORGES FOURNIER:**

Ma question, c'est comment cette intégration va se faire.

3960 À la séance d'information qui a eu lieu au mois d'avril, les lignes aériennes qui arrivaient au poste étaient toutes le long de la 132, le long de la route 132. On n'avait pas d'impact visuel de montré, mais on voyait que ces lignes, sur le plan, étaient toutes le long de la 132.

Est-ce que le poste est maintenant à la même place ou il a été modifié?

3965 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Le poste a été modifié, je crois.

Donc pourriez-vous faire les ajustements, s'il vous plaît.

3970

PAR M. NORMAND BOUCHARD:

Bien, madame la Commissaire.

3975 Madame la Commissaire, le poste était, avant, situé en bordure de la 132, en quelque part ici. Nous l'avons déplacé complètement, suite aux discussions qu'on a eues avec les gens et l'impact visuel, et les difficultés et l'acceptabilité de ça, nous l'avons complètement changé de place et nous l'avons mis à l'intérieur du parc, ici, à la limite.

3980 Ça a eu deux (2) avantages ou deux (2) bénéfices, si on peut dire, ça l'a raccourci la ligne cent soixante et un (161) kV qui s'en va à Rivière-au-Renard, ça a eu un désavantage par contre, ça a augmenté quelque peu mon réseau électrique souterrain.

3985 Mais ça a eu un avantage, ça a diminué considérablement les lignes électriques
aériennes, parce que maintenant, j'ai seulement une ligne aérienne qui quitte, environ à ce point-
ci, et pour traverser la 132 en ligne souterraine, c'est très complexe et aux fins de construction,
c'est très dérangeant, donc il est plus simple de construire et nous construirons juste une ligne
d'environ un kilomètre point trois (1,3 km), pour passer par-dessus la 132, et nous allons
redevenir souterrain à ce point-ci, et aller raccorder ça au poste qui est ici.

3990 Ce que j'aimerais rajouter là-dessus, pour la ligne de transport – je m'excuse de changer
souvent de carte, mais ça explique mieux – voyez-vous, là, on voit le plan d'ensemble de la ligne
qui va passer de mon poste de transformation et qui va aller se raccorder à une ligne existante ici
d'Hydro-Québec.

3995 Et au début du projet, la ligne que j'avais l'intention de construire allait se raccorder au
poste de Rivière-au-Renard, mais après discussion avec Hydro-Québec, on a vu que si on
pouvait se raccorder, ce qu'on appelle faire, en bon français, un "tap", c'est-à-dire une dérivation
à la ligne, était possible à cet endroit-là pour la ligne qui s'en va vers Gaspé, ça limitait le
4000 cheminement et l'impact environnemental sur la ligne, parce qu'on avait moins de déboisement à
faire.

4005 Parce que la ligne existante d'Hydro-Québec, on le voit pas, passe très près du Parc
Forillon, et le corridor est pas très large, et on aurait des impacts sur le Parc Forillon. Ça fait
qu'on a décidé de pas y aller.

Ça fait que ça a diminué énormément la distance, donc diminué les impacts sur
l'environnement, parce qu'on a moins de déboisement à faire.

4010 **PAR LE COMMISSAIRE SAMAK:**

La distance est combien, encore?

4015 **PAR M. NORMAND BOUCHARD:**

Quinze kilomètres (15 km).

Est-ce que ça répond à votre question?

4020 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur?

4025 **PAR M. GEORGES FOURNIER:**

Oui, parfaitement, merci.

PAR LA PRÉSIDENTE:

Avez-vous une autre question?

4030

PAR M. GEORGES FOURNIER:

Non, pas d'autre question.

4035

PAR LA PRÉSIDENTE:

Merci.

4040

Alors ce soir, on avait prévu de faire une présentation sur le développement économique de la région, je me vois dans l'obligation de reporter ça demain. Et ne pas oublier que demain matin, à neuf heures (9 h), à partir d'ici, on a une visite de site.

On aura une séance en après-midi, vous êtes tous invités, c'est des points plus techniques que la Commission aimerait aborder.

4045

Et demain soir, on aura une séance à partir de dix-neuf heures (19 h).

Alors bonsoir et merci.

4050

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 MAI 2005 À TREIZE HEURES TRENTE (13 H 30)

4055

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

4060

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.